Photo ©CEN Auvergne

Photo ©CEN Auvergne

Photo ©H.PICQ

DOCUMENT D'OBJECTIFS

Site Natura 2000 FR8302018

Site de Salins

Septembre 2011

Maître d'ouvrage

MEEDDAT – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne
Suivi de la démarche par : Sylvain MARSY, DREAL Auvergne
Alexandre SUC, DDT Cantal

Opérateurs

Alter Eco & Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne

Rédaction du document d'objectifs

Coordination : Joël BEC (Alter Eco)
Rédaction : Joël BEC (Alter Eco), Marie-Claire REGNIER (CEN Auvergne)
Contribution au projet MAET : Marie-Claire REGNIER (CEN Auvergne)
Contribution à la Charte Natura 2000 : Marie-Claire REGNIER (CEN Auvergne), Joël BEC (Alter Eco)
Cartographie : Joël BEC (Alter Eco), Marie-Claire REGNIER (CEN Auvergne)
Contribution / Relecture : Romain LEGRAND (CEN Auvergne), Alexandre SUC (DDT Cantal), Sylvain MARSY (DREAL Auvergne)

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Cartographie des habitats (2009) : Jean-Paul FAVRE &Nicolas LOLIVE, CPIE de Haute-Auvergne
Données naturalistes : Alter Eco

Crédits photographiques

CEN Auvergne, Alter Eco

Référence à utiliser

BEC J. & REGNIER M.C., Septembre 2011 – Document d'Objectifs de la Zone Spéciale de Conservation FR8302018, « site de Salins», 104 pages. DREAL Auvergne. Alter Eco & CEN Auvergne.

SOMMAIRE

BIBLIOGRAPHIE 6

CARTES ET ANNEXES 9

PARTIE INTRODUCTIVE 11

1. PRESENTATION DU RESEAU NATURA 2000 11
2. CONTENU DU DOCUMENT D'OBJECTIFS 12

PARTIE I : LE DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL ET SOCIO-ECONOMIQUE 15

1. LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES DU SITE DE « SALINS » 15
2. PRINCIPALES DONNEES ADMINISTRATIVES 19
3. OCCUPATION DU SOL ET ACTIVITES HUMAINES 25
4. DESCRIPTION DU PATRIMOINE NATUREL DU SITE 30

PARTIE II : LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE 43

1. ENJEUX ET OBJECTIFS 44
2. ACTIONS ENVISAGEES 47
3. LE BUDGET ESTIMATIF 73
4. LA CHARTE NATURA 2000 75
5. LES CONTRATS NATURA 2000 93
6. LES MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISEES (MAE T) 94
7. LE SUIVI DU SITE ET LES INDICATEURS D'EVALUATION DU DOCOB 96

ANNEXES 103

BIBLIOGRAPHIE

Collision routière :

- ARTHUR L., LEMAIRE M., BARBOTTE Q. & JAOUEN M. (2010). - Etude du franchissement des voies routières par les chiroptères en transit : synthèse 2010. - 27 p.
- BARBOTTE Q. (2010). - Etude du franchissement des voies routières par les chiroptères en transit : rapport n° 2, suivi estival. 23 p.
- BARBOTTE Q. (2010). - Etude du franchissement des voies routières par les chiroptères en transit [Rapport de stage - Master 1, université de Lille], 39 p.
- JAOUEN-GUILLAUME M. (2010) - Etude du transit des chiroptères en fonction des aménagements routiers [Rapport de stage - Licence 3, université d'Orléans], 17 p.
- CAPO G., CHAUT J-J., ARTHUR L. (2006). - Quatre ans d'étude de mortalité sur deux kilomètres routiers proches d'un site d'hibernation - *Symbioses* 15, p. 45-46.
- LEMAIRE M., ARTHUR L., MORIN A., PREVOST C. (2006) - Etude du transit des chauves-souris et aménagements autour de la rocade est de Bourges (France) - *Symbioses* 15, p. 47-52.
- MORIN A. (2003) **-** Etude du transit des chiroptères sur un tronçon de la rocade est de la ville de Bourges en vue d'une proposition d'aménagement [rapport de stage - Maîtrise]

Traitements antiparasitaires :

- ALLARD M. & DODELIN C. (2005) – Elevage : lutter contre les parasites en préservant l'environnement – Fiche technique Parc naturel régional des boucles de la Seine normande, 6 p.
- CAROFF C. (2003) – Traitements anti-parasitaires du bétail, insectes coprophages et chauves-souris – l'envol des chiros n°7
- CABARET J. (2004) - Parasitisme helminthique en élevage biologique ovin : réalités et moyens de contrôle, INRA productions animales article 17.
- COLLECTIF (2002) – Les coprophages et la dégradation des excréments, les traitements antiparasitaires en espaces naturels – Revue Gardes n°46, Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres.
- GUILLOTON J.A. & REGNIER M.C. (2005) – Cahier des charges pour le pâturage extensif en site Natura 2000 : recommandations liées aux traitements antiparasitaires du bétail, 3 p.
- Duval J. (1994) Moyens de lutte contre les parasites internes des ruminants – Agro Bio 370, 19 p.
- LUMARET J.P. (1997) – Utilisation des vermifuges et leur impact sur les invertébrés non-cibles : conséquence environnementales – Compte-rendu de la table ronde sur l'utilisation des vermifuges et leur impact sur l'environnement, rencontres annuelles du réseau Espace – Wégimont (Belgique) 20 p.
- LUMARET J.P. & KADIRI N. (1998) – Effets des endectocides sur la faune entomologique du pâturage, Bull des GTV n°3
- LUMARET J.P. (2001) – Influence des traitements antiparasitaires sur la faune des pâturages – Bulletin de la Société française de parasitologie
- NOBLET J.F. & WAGNER F. (traducteurs – 1998) – Ivermectine et chauves-souris (extraits) Bat News n°50, 2 p.
- WRATTEN S.D. & FORBES A.B. (1996) – Environmental assessment of veterinary avermectins in temperate pastoral ecosystms – Ann. Appl. Biol. 128 p

Traitements des charpentes :

- BOIREAU J. (2000) L'Envol des chiros SFEPM – N°1, 6 p.
- BLANT B. (2010) Produits de traitement de charpente supportés par les chauves souris, Fledermausverträglishe Holzschutzmittel - Centre de coordination Ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris - (Neuchâtel Suisse), 5 p.
- CREN MIDI-PYRENEES & GROUPE CHIROPTERES DE MIDI-PYRENEES (2009) – Traitement des charpentes, 4 p.
- Terre Vivante (1987) Traitement du bois attention danger ! 32 p.

Méthodologie, données générales :

- ARTHUR L. & LEMAIRE M.; 2009. Les chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope –Mèze (coll Parthénope); MNHN Paris; 544p.
- BIOTOPE & Al.; 2008. Référentiel régional concernant les espèces de chauves-souris inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats/Faune/Flore. Catalogue de mesures de gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. DIREN Languedoc-Roussillon; 253p.
- BENEUX G., LEVRADOUX D. & DUBOS T.; 2008. Le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) en Corse: bilan de 3 années d'étude de ses territoires de chasse par suivi télémétrique. Symbiose 21, p41-49.
- Commission européenne (2000). Gérer les sites Natura 2000 – Les disposition de l'article 6 de la directive "habitats" (92/43/CEE). Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 69 p.
-CHAMINA, 2003. Le volcanisme en Auvergne, 138 p.
- DIETZ C., HELVERSEN (von) O. & Nill D.; 2009. Encyclopédie des chauves-souris d'Europe et d'Afrique du Nord; biologie, caractéristiques, protection. Delachaux & Niestlé, Paris, 400p.
- DIREN Auvergne (2008). Natura 2000 en Auvergne, octobre 2008, 94 p.
- GRENIER E.(1992). Flore d'Auvergne. Ed. Soc. Linn. Lyon, 1992, 655 p.
- GODINEAU F. & PAIN D.; 2007. Plan de restauration des chiroptères de France métropolitaine, 2008-2012. SFEPM, Paris, 79p.
- Groupe Chiroptères SFEPM; 2007. Effectif et état de conservation des chiroptères de l'Annexe II de la Directive Habitats/Faune/Flore en France métropolitaine, bilan 2004. SFEPM, Paris, 31p.
- LA DOCUMENTATION FRANÇAISE (2002). Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. coll. « Cahiers d'habitat Natura 2000 », La documentation française
- LEGRAND R., BERNARD M. & T.; 2006. Recueil d'expériences: étudier, préserver les chauves-souris en Auvergne autour des bâtiments, des souterrains, des ouvrages d'art et des milieux naturels. CEN Auvergne & CSA; 128p.
- Livret FRANE, 2004, Les Chauves-Souris en Auvergne, 31 p.
- MARSY S., GIOSA S. & BERNARD M.; 2011. Plan régional d'actions pour les chiroptères en Auvergne 2010-2013.
DREAL Auvergne; 59p.

-MESCHEDE A. & HELLER K.-G. (2003) Ecologie et protection des chauves-souris en milieu forestier, Le Rhinolophe n°16, 248 p.
-MITCHELL-JONES A.J., BIHARI Z., MASING M. & RODRIGUES L. (2007), Protection et gestion des gîtes souterrains pour les chiroptères, EUROBATS Publication Series N°2 (version française), 38 p.
- PENICAUD P.; 1999. Chauves-souris arboricoles en Bretagne: typologie de 60 arbres gîtes et éléments de l'écologie des espèces observées. Le Rhinolophe 14, p37-68.
- ROUE S.Y. & BARATAUD M.; 1999. Habitats et activités de chasse des chiroptères menacés en Europe: synthèse des connaissances actuelles en vue d'une gestion conservatrice. Le Rhinolophe, volume spécial 2: p1-136.
- TERRAZ, L. et al (2008). Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000. ATEN, MEEDDAT, RNF, Montpellier, 71 p.
- TILLON L.; 2005. Gîtes sylvestres à chiroptères en forêt domaniale de Rambouillet (78) Caractérisation dans un objectif de gestion conservatoire. Diplôme EPHE. 106p.
- SCHROBER W. & GRIMMBERGER E.; 1991. Guide des chauves-souris d'Europe. Ed Delachaux & Niestlé, Lausanne, 223p.
- VALENTIN-SMITH, G. et al. (1998). Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000. Réserves Naturelles de France, Atelier Technique des Espaces Naturels, Quétigny, 144 p.

CARTES ET ANNEXES

Liste des cartes

Carte 1 : localisation générale du site de Salins
Carte 2 : limites du site de Salins
Carte 3 : statuts d'inventaires et de protections réglementaires ou contractuelles
Carte 4 : statuts fonciers
Carte 5 : activités socio-économiques
Carte 6 : localisation des unités écologiques
Carte 7 : localisation des habitats d'intérêt communautaire
Carte 8 : habitats d'espèces de l'annexe II de la Directive Habitats
Carte 9 : localisation des actions de gestion
Carte 10 : localisation des actions d'étude

Liste des annexes

Annexe 1 : abréviations et acronymes
Annexe 2 : arrêté préfectoral de composition du COPIL

PARTIE INTRODUCTIVE

1. PRESENTATION DU RESEAU NATURA 2000

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.
Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » codifiée par la Directive 2009/147/CEE et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **26 304 sites pour les deux directives** (CTE, juillet 2007) :
- **21 474** sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit **62 687 000 ha**. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,
- **4 830** sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit **48 657 100 ha**. Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

Natura 2000 en France
Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.
Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1705 sites pour 12,42 % du territoire métropolitain** soit 6 823 651 ha hors domaine marin qui représente 697 002 ha (chiffres MEEDDAT, juin 2007) :
- 1334 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit 4 613 989 ha,
- 371 sites en PS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,79 % de la surface terrestre de la France, soit 4 278 773 ha.

Natura 2000 en région Auvergne
En Auvergne, le réseau Natura 2000 est situé dans la zone continentale et comprend **95 sites** qui couvrent plus de **420 000 ha**, soit près de **14% du territoire régional** dont :

- 83 sites en ZSC au titre de la directive Habitats. Ils couvrent près de 4 % de la surface de la région Auvergne, soit plus de 96 000 ha.
- 12 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent près de 14% du territoire, soit plus de 360 000 ha.

2. CONTENU DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Le **Document d'Objectifs** souvent appelé Docob, est à la fois un document d'orientation qui permet de planifier la gestion du site durant 6 années de mise en œuvre, mais il s'agit également de l'état initial du site afin de pouvoir procéder à une évaluation de son état de conservation à l'échéance de la mise en œuvre. Ce document permet d'intégrer les connaissances recueillies ou acquises tout au long des 18 mois de sa réalisation ainsi que les réflexions et échanges qui ont eu lieu avec les acteurs locaux. Pour ce faire, des groupes locaux de travail ont été organisés.

Le Docob est constitué :

- d'un diagnostic socio-économique et biologique,
- des objectifs sur lesquels les partenaires acceptent de s'engager,
- des actions de gestion qu'ils ont choisies de mettre en œuvre afin d'atteindre ces objectifs.

Ce document de synthèse, validé le 22 septembre 2011 par le Comité de Pilotage Local (COPIL)**,** est envoyé à ses membres et mis à la disposition du public aux mairies de Salins, Le Vigean et Anglards-de-Salers.
Il est également disponible auprès des services de la Direction Régionale de l'Environnement d'Auvergne (DREAL) et de la DDT Cantal.

Un second document a été élaboré et disponible uniquement auprès des services de l'Etat, il s'agit du **Document de compilation**. Ce document permet de consigner les données qui ont permis l'élaboration du Docob, et l'ensemble des documents élaborés tels que les comptes rendus des réunions, les documents de reconsultation du périmètre, les bulletins d'information…

FICHE D'IDENTITE DU SITE AU COURS DE LA REALISATION DU DOCOB :

Numéro d'identification du site Natura 2000 : **FR 8302018**	Nom du site Natura 2000 : **site de Salins**
Date de transmission de la ZSC : **avril 2002**	Désignation du site au titre de : **Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE**
Région : **Auvergne**	Département : **Cantal**
Communes : **Salins, Le Vigean et Anglards-de-Salers**	Lieu dit **: Salins**
Superficiedu site Natura 2000 : **262,19 ha (SIG)**	
Préfet coordinateur **: Préfet du Cantal**	
Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 **: voir l'arrêté préfectoral n°2010-1292 du 16 septembre 2010**	
Opérateurs : **Alter Eco et Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne**	

PARTIE I : LE DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL ET SOCIO-ECONOMIQUE

1. LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES DU SITE DE « SALINS »

Localisation
Le site Natura 2000 de Salins se situe sur la façade ouest du département du Cantal, en Haute-Auvergne, à environ 5 km au sud-est de Mauriac. La superficie totale du site, est constituée d'une seule entité de 262,19 ha.
Il concerne trois communes : Salins, Le Vigean et Anglards-de-Salers. L'altitude y varie de 570 à 750 mètres.

Caractéristiques abiotiques et zones d'influence
Au niveau du climat, la façade ouest cantalienne est exposée aux perturbations d'origine atlantique. La pluviométrie est marquée mais l'ensoleillement reste bon. Les températures moyennes sont plus clémentes que sur les reliefs et si la neige est fréquente, elle est rarement tenace au-delà de quelques jours.
Le site couvre un réseau hydrographique constitué de 3 ruisseaux, affluents de la rivière Auze qui coule dans la partie sud du périmètre Natura 2000. Les zones de source sont toutes en dehors du site, la plus éloignée étant celle de l'Auze qui se trouve aux environs du col de Néronne.

Situé dans la zone d'influence géologique du volcan du Cantal, le périmètre Natura 2000 englobe une formation géologique principale antévolcanique au niveau de la vallée de l'Auze, et cinq formations secondaires liées au volcanisme, sur le pourtour.

Au niveau du site Natura 2000, le relief est globalement doux et vallonné mais s'accentue fortement en proche périphérie, soit en raison de la présence des coulées de lave (cascade de Salins) soit en raison de l'érosion d'affluents de l'Auze (vallée encaissée en-dessous de Coucoulet).

CARTE 1 : LOCALISATION GENERALE

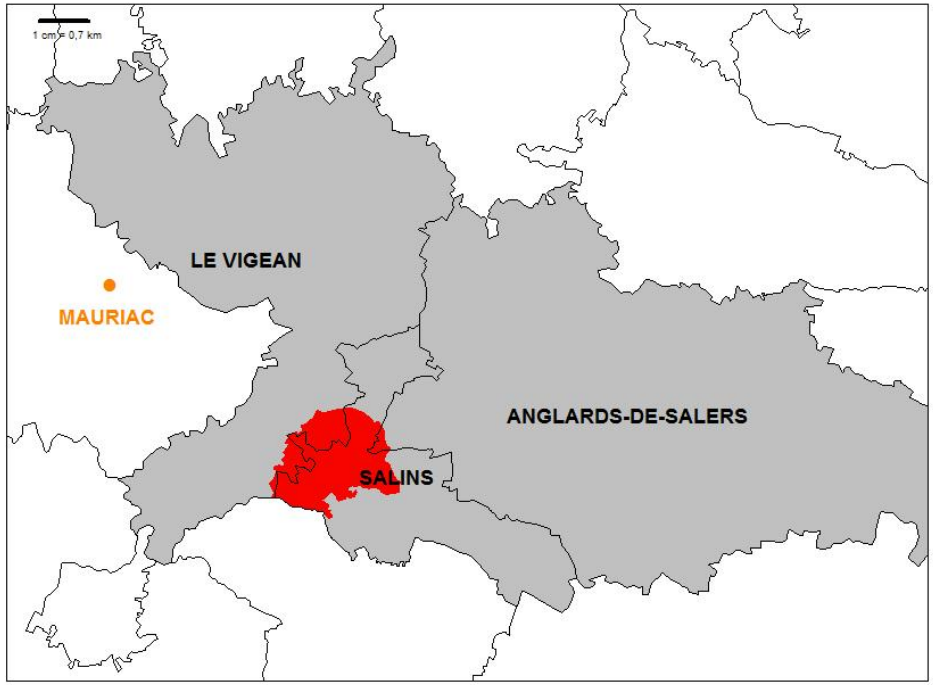

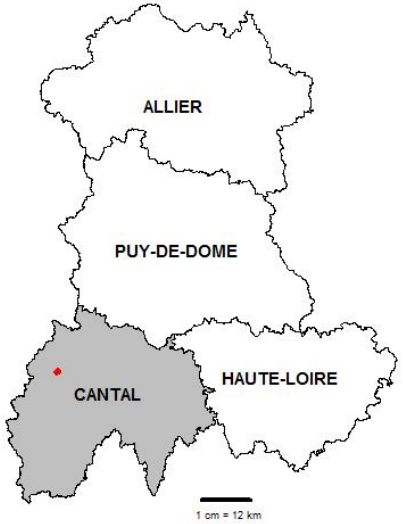

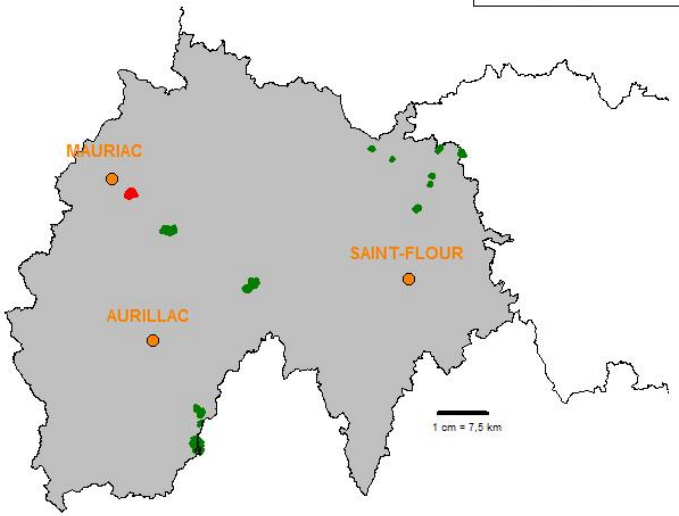

Légende :

- site FR8302018
- autres ZSC à chauves-souris du Cantal
- préfecture et sous-préfectures du Cantal
- limites administratives (régions, départements, communes)

Réalisation : CEN Auvergne, Alter-Eco, juin 2011
Fonds: IGN Scan25 2002

CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS D'AUVERGNE — Alter Eco

DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR8302018
"SALINS"

NATURA 2000 — UNION EUROPÉENNE en AUVERGNE — Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement AUVERGNE

Tableau n°1 : données abiotiques

Données abiotiques	Quantification	Qualification	Source des données
Géologie	◆ 1 formation géologique principale ◆ 5 formations géologiques secondaires	◆ formations tertiaires antévolcaniques (marnes) ◆ nord de Junsac : argiles vertes à quartz ou sable (formations tertiaires antévolcaniques) ◆ Ortiges : éboulis du quaternaire ◆ bordures nord du site : Téphras (laves) ◆ Salins : basalte subaphyrique microlithique ◆ nord Mazerolles : basaltes alcalins sodiques (pliocènes)	Carte géologique BRGM/ Géoportail (Mauriac)
Climatologie	◆ Pluviométrie moy. annuelle : 1200mm à 1400mm ◆ Ensoleillement moy. annuel : 2080 h. ◆ Tc° moy. mini : +2°C en janvier ◆ Tc° moy. maxi : +17°C en juillet	Semi-continental dégradé	Météo France / DDT15
Topographie	◆ Altitude minimale : 570m ◆ Altitude maximale : 750m	Relief peu marqué, vallonné, sans dénivelé important	CEN Auvergne (IGN)
Hydrographie	◆ 3 ruisseaux ◆ 1 rivière 51.5 km	◆ r^{au} du Bouise, de Junsac, de Carcal ◆ l'Auze	CEN Auvergne (IGN + SIG)

Géologie des Monts du Cantal, Chamina-2003

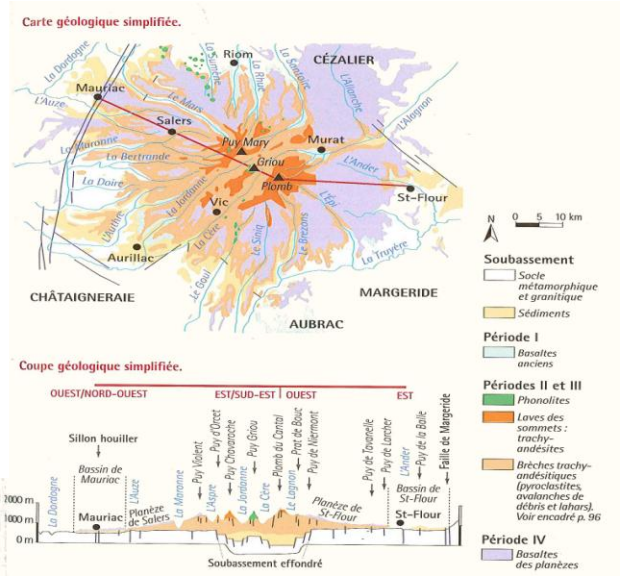

CARTE 2 : LIMITES DU SITE

Légende :

1 cm = 250m

- gîtes à chauves-souris
- limites de commune
- périmètre du site FR8302017

Réalisation : CEN Auvergne, Alter-Eco, juin 2011
Fonds: IGN Scan25 2002

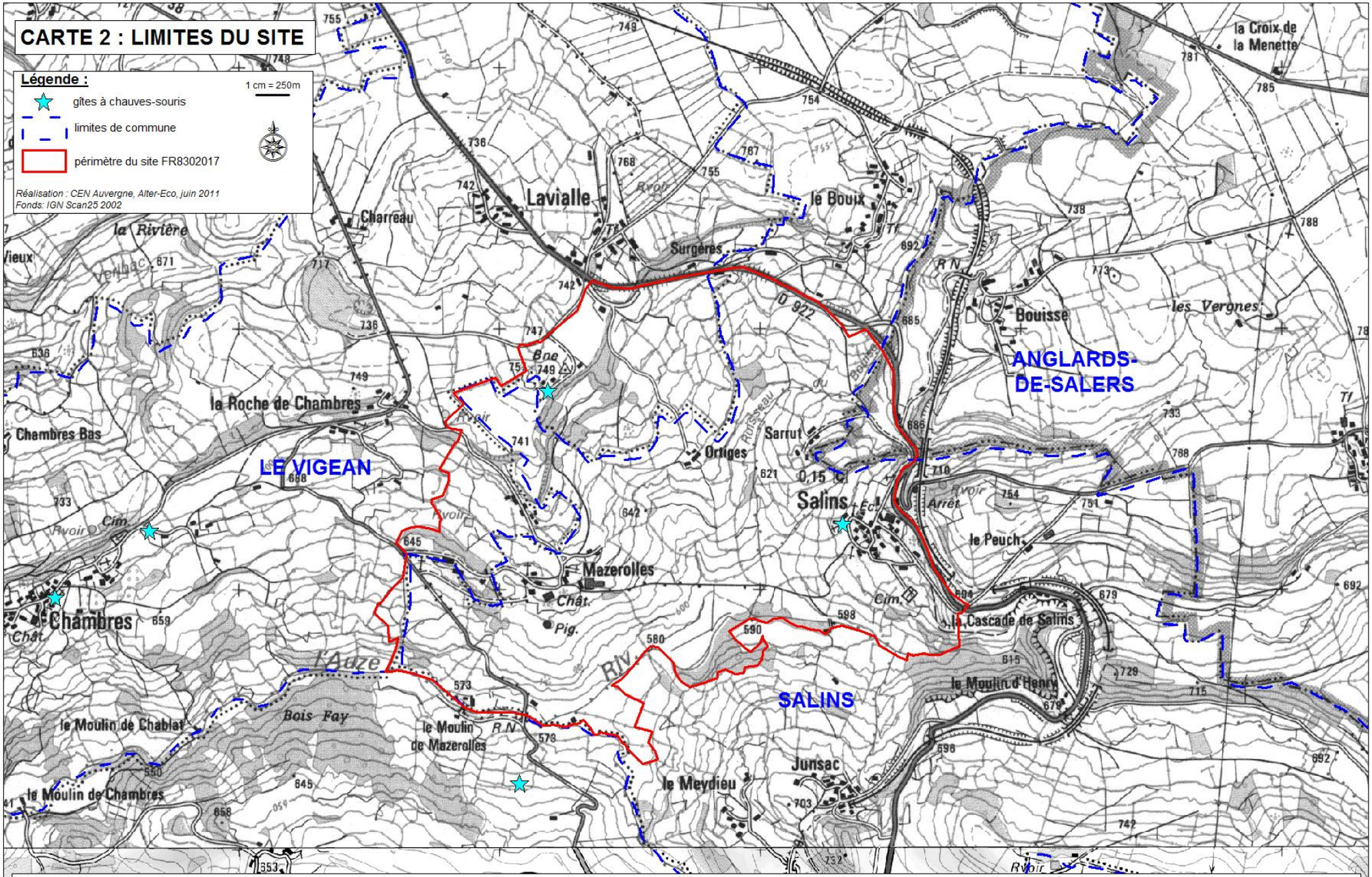

DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR8302018
"SALINS"

CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS D'AUVERGNE — Alter Eco — NATURA 2000 — UNION EUROPÉENNE en AUVERGNE — Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

2. PRINCIPALES DONNEES ADMINISTRATIVES

Les trois communes sont considérées comme rurales, car elles cumulent à elles trois moins de 2000 habitants. Elles connaissent néanmoins une hausse modeste mais régulière de population (résidences principales) depuis 2004, vraisemblablement liée à la proximité du bassin d'emploi de Mauriac.

Les communes de Salins et Le Vigean sont d'ailleurs rattachées à la Communauté de Communes du Pays de Mauriac. Anglards-de-Salers adhère à la Communauté de Communes du Pays de Salers et également au Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.

La qualité de l'espace rural inclus dans le site et le patrimoine naturel qu'il abrite, est reconnu par une ZNIEFF de type I, qui s'étend sur toute la vallée de l'Auze et le plateau d'Ortiges.

Le patrimoine bâti et paysager du secteur est reconnu à l'échelle nationale avec 2 périmètres de Sites Inscrits au titre de la loi de 1930 : la cascade de Salins, et le château de Mazerolles (site à cheval sur Salins et Le Vigean). La commune d'Anglards-de-Salers possède également des sites ou monuments inscrits ou classés, mais hors du périmètre Natura 2000.

Tableau n°2 : répartition du site Natura 2000 par commune

Commune	Surface communale	Surface en Natura 2000		Source des données
		Périmètre 2007	Périmètre d'étude	
Salins	168 ha	142,39 ha (92%)	187,42 ha (71%)	SIG
Le Vigean	886 ha	7,66 ha (5%)	67,25 ha (26%)	
Anglards-de-Salers	4 840 ha	4,03 ha (3%)	7,52 ha (3%)	
		154,08 ha	262,19 ha	

Tableau n°3 : données administratives

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Source des données
Région	1	◆ Auvergne	◆ Plan régional Biodiversité ◆ Déclinaison régionale du Plan de restauration national « Chiroptères »	SIG / Conseil régional
Département	1	◆ Cantal	/	SIG / Conseil Général
Communes	3	◆ Salins ◆ Le Vigean ◆ Anglards-de-Salers	Aménagement du territoire communal notamment dans le site et dans la zone d'influence	SIG / mairies
Intercommunalités	3	◆ CC du Pays de Mauriac ◆ CC du Pays de Salers ◆ PNR des Volcans d'Auvergne	Actions en faveur du développement touristique Préservation et valorisation des patrimoines, dont la biodiversité remarquable et ordinaire	SIG / mairies / CCom (sites internet) / Charte PNRVA
Pays	1	Pays du Haut Cantal - Dordogne	Politiques en faveur de l'économie touristique, de l'environnement et des paysages	site internet
Habitants	1836	Recensements intermédiaires et estimatifs	Fréquentation des sites publics, rénovation des bâtis anciens, sensibilisation et pédagogie	INSEE

Tableau n°4 : inventaires, mesures réglementaires ou contractuelles relatives au patrimoine naturel

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Source des données
ZNIEFF	1	◆ Vallée de l'Auze vers Drugeac (00007110C)	Données naturalistes sur le site et à proximité. Intérêt multiple (botanique, ornithologique, chiroptères)	DREAL Auvergne / SIG
Sites inscrits	2	◆ Cascade de Salins et rivière d'Auze (SIT00222 – 20,23 ha) ◆ Château de Mazerolles et ses abords (SIT00223 – 26,36 ha)	Avis préalable de la Commission Départementale des Sites pour tout abattage d'arbres	DREAL Auvergne / SIG
ENS	0	/	/	SIG / Conseil Général
Réserve de chasse / de pêche	0	/	/	Mairie / ACCA / AAPPMA
Documents d'urbanisme	2	◆ Le Vigean (PLU en cours d'élaboration) ◆ Anglards de Salers (Carte communale approuvée)	◆ classement des secteurs agricoles et naturels, à urbanisation limitée ◆ classement en Espaces Boisés Classés (PLU)	DDT15 / Mairies
Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux	1	SDAGE Adour-Garonne	Objectif de préservation de la qualité des eaux (superficielles et souterraines) et des zones humides, à l'échelle des bassins-versants (milieux fortement productifs en insectes) – maintien de pratiques agricoles raisonnées et des trames bocagères.	Agence de l'Eau Adour-Garonne
Schéma départemental de prévention des risques	1	Risque technologique (transport de matières dangereuses) : aléas très faible	Sans objet	DDT15
Document de gestion sylvicole	0	/	/	Mairies / ONF / CRPF
Schéma départemental des carrières	0	/	/	Mairies
Schéma éolien	0	/	/	Mairies

CARTE 3 : STATUTS D'INVENTAIRE ET DE PROTECTIONS REGLEMENTAIRE OU CONTRACTUELLE

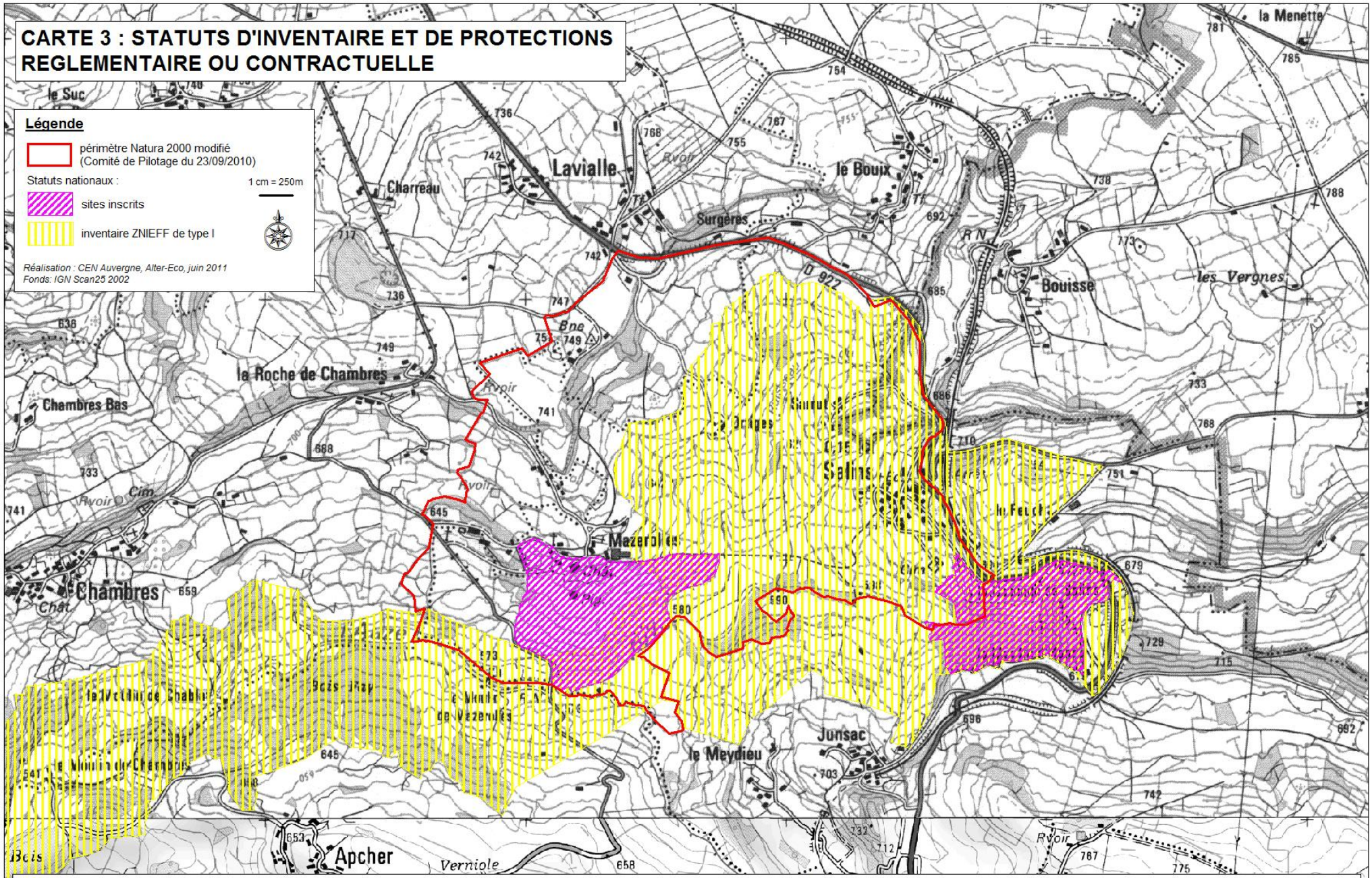

DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR8302018
"SALINS"

CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS D'AUVERGNE

Alter Eco

NATURA 2000

UNION EUROPÉENNE en AUVERGNE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Caractéristiques foncières

250 parcelles ont été dénombrées à l'intérieur du périmètre d'étude, majoritairement des propriétés privées. Le morcellement y est important, surtout sur la commune de Salins qui n'a pas été remembrée contrairement au Vigean.

Tableau 5 : données foncières

Type de propriétés		Quantification		Surface (en ha)	Enjeux par rapport à Natura 2000	sources
		Nb de parcelles comprises dans le site	Nb de propriétaires concernés			
Propriétés publics	Propriétés communales	21	2	3,03	Foncier bâti ou non éligible à la contractualisation Natura 2000	Mairies
	Propriétés d'établissement public	5	1 (SNCF)	2,77		
Propriétés privées	Biens de section	6	2	0,30		
	Propriétés privées	208	53	247,35		
	Propriétés de groupement privé	4	1	0,39		
	Indéterminé*	/	/	8,35		

* autres surfaces cadastrées non numérotées : voies de circulation, délaissés routiers, rivières, etc.

CARTE 4 : STATUTS FONCIERS

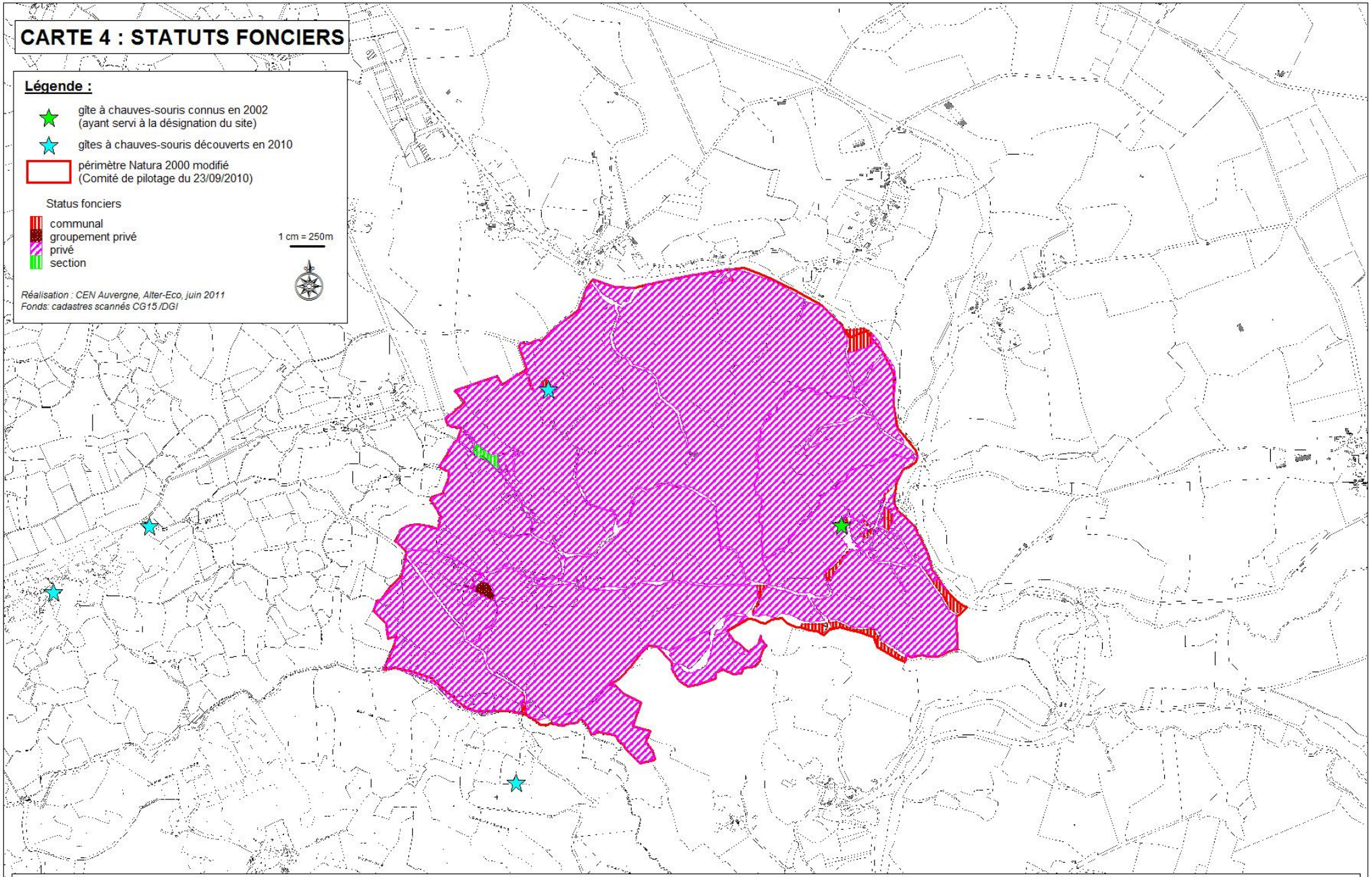

CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS D'AUVERGNE

Alter Eco

DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR8302018
"SALINS"

NATURA 2000

UNION EUROPÉENNE en AUVERGNE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

3. OCCUPATION DU SOL ET ACTIVITES HUMAINES

Agriculture

L'activité principale du site est l'agriculture ; elle est mise en œuvre par 8 exploitants maximum, sur une surface de 198,81 hectares déclarés à la PAC (76% du périmètre d'étude). Le pâturage et la fauche de prairies sont majoritaires (troupeaux laitiers ou allaitants). Le maillage bocager est encore bien conservé et assez dense ; il s'agit principalement d'alignement d'arbres feuillus de haut jet ou de haies bi-stratifiées (arbres + arbustes) sur un total d'un peu plus de 27,5 kilomètres.

L'agriculture d'élevage permet de maintenir ouverts des milieux fortement producteurs d'insectes et d'entretenir le réseau de haies bocagères. L'intensification des pratiques d'élevage, avec l'arasement des haies, l'augmentation des besoins en surfaces de cultures fourragères et du recours aux produits phytosanitaires (vermifuges, insecticides, herbicides) induisent de forts risques de diminution de la qualité générale du site : pollution des eaux, diminution de la production d'insectes, accumulation de molécules chimiques nocives dans les chaînes alimentaires etc.

Natura 2000 devra aider au maintien (voire à la réappropriation) des pratiques d'élevage qui ont façonné jusqu'à aujourd'hui cet environnement rural diversifié et de qualité.

Sylviculture et forêt

Le site Natura 2000 comprend assez peu d'espaces boisés (29,54 ha soit 11% du périmètre d'étude) ; ils sont souvent de taille très réduite, à proximité de l'Auze et sur quelques parcelles plus difficilement valorisables par l'agriculture. Il s'agit de feuillus quasi-exclusivement. Le paysage du site apparaît pourtant très boisé, grâce à un maillage bocager encore dense et bien conservé dans son ensemble.
De fait, la gestion sylvicole est très limitée. Les propriétaires de ces espaces procèdent à quelques coupes pour la production de bois de chauffage.

En périphérie se situent quelques plus grands ensembles boisés, comme sur les versants en-dessous de Coucoulet (100 ha bois sectionaux et privés gérés sous convention avec l'ONF côté Le Vigean) et aux abords de la cascade (aucune gestion mise en œuvre par la commune de Salins). Plus au nord, le remembrement de la commune du Vigean a considérablement élargi le parcellaire et réduit le réseau des haies et bosquets.

Urbanisation et aménagement

Le site intègre le bourg de Salins, deux villages (Sarrut et Ortiges) et quelques constructions isolées. A quelques exceptions, ce sont des bâtiments traditionnels en pierres (habitations, château, église, granges) et charpente en bois.
Le potentiel de nouvelles constructions à usage d'habitation est faible sur Salins et Anglards, plus tangible sur Le Vigean. Néanmoins, le secteur couvert par Natura 2000 est soumis à des dispositions d'urbanisme contraignantes pour toute extension de l'urbanisation (zonages agricoles, naturels et EBC sur Le Vigean, « constructibilité limitée » du RNU sur Salins et Anglards).

Les constructions neuves apparaissant peu favorables aux chauves-souris, c'est sur les éventuels travaux de rénovation du bâti ancien que propriétaires, collectivités et opérateur local Natura 2000 auront à collaborer pour conserver un réseau de gîtes permettant le maintien sur le site de la méta-population de chiroptères.

A proximité du site Natura 2000, la commune de Salins a pour souhait de procéder à l'aménagement touristique du site de la cascade. Ce projet est inscrit dans l'étude du Contrat de Territoire que négocie la Communauté de Communes du Pays de Mauriac (objectif de validation : fin 2010). Il comprendrait une requalification du parking visiteurs et des deux sentiers d'accès à la cascade (dont celui du haut rendu accessible aux PMR) ainsi que l'amélioration du système d'éclairage nocturne du site. Le projet intègre également la création d'une maison de Pays avec un espace de vente de produits locaux et un espace dédié aux expositions. Dans le cadre de ce projet, une prise en compte de l'activité nocturne des chauves-souris amènera l'opérateur local Natura 2000 à travailler avec le maître d'ouvrage en ce qui concerne l'éclairage de la cascade. La maison de Pays pourra également être un lieu de valorisation et de pédagogie sur les chauves-souris, comme élément de patrimoine méconnu, lié au bâti ancien de qualité présent dans le secteur (église, château...).

Production et transport d'énergie

Le site inclut une micro-centrale hydroélectrique positionnée sur les bords de l'Auze, sous le village de Salins.
Une ligne de transport moyenne tension passe à proximité des Chambres, en périphérie du site.

Réseau routier

Le site Natura 2000 est bordé à l'est par la route départementale n°922 reliant Mauriac à Aurillac. Sur cet axe structurant, le trafic y est dense à très dense, avec des pointes en période estivale (+ 2 500 véhicules en moyenne / jour – chiffres 2005).
Le site englobe également une portion de la départementale n°38, reliant Mauriac à Drugeac selon un axe nord/sud. Celle-ci est beaucoup moins fréquentée et de moindre importance à l'échelle départementale.
Des ouvrages d'art (viaducs routiers et ferroviaires, ponts) permettent la traversée de l'Auze et de ses affluents, au niveau de la RD922 et dans la vallée en contrebas.
Les risques de mortalité routière encourus par les chauves-souris étant désormais scientifiquement avéré, et potentiellement élevé, il pourrait être intéressant d'en évaluer l'existence réelle sur ce site à moyenne échéance.

Activité cynégétique et pêche

L'activité cynégétique est importante sur le site en raison de la qualité des milieux, propice au gibier sauvage (sanglier, lièvre, chevreuil). Quelques lâchers de faisans et battues au renard (ou déterrage) sont également pratiqués.
La pêche est axée sur l'Auze, où la Truite fario est bien présente grâce à la qualité des eaux qui lui est favorable.

Loisirs, tourisme

Deux sentiers de randonnée traversent le site et sont inscrits au PDIPR: une portion du tour de la cascade (1h15) et une portion du chemin reliant Salins aux Chambres, par Mazerolles. Ces sentiers sont essentiellement fréquentés par les randonneurs pédestres, mais on note ponctuellement d'autres utilisateurs motorisés ou non.
En périphérie se situent également 4 parois aménagées pour l'escalade. Actuellement peu utilisées, ces voies pourraient être revalorisées dans le cadre d'une idée de partenariat entre la commune de Salins et l'Association Sport Loisirs et Jeunesse de Mauriac.
A noter que les châteaux de Mazerolles et Chambres sont des propriétés privées qui ne se visitent pas, tout en étant parfois valorisées dans le cadre de promotion du territoire. L'église Saint Pantaléon est occasionnellement ouverte aux visites du public.
La fréquentation et la stratégie de développement touristiques sont de fait majoritairement focalisées sur le site de la cascade.

Selon toutes vraisemblances, les activités de loisirs observées sur le site ne génèrent pas de perturbation pour la colonie de chauves-souris. La commune de Salins devra néanmoins veiller à prendre en compte le besoin de tranquillité des Petits rhinolophes dans ses éventuels projets de valorisation de l'église du bourg.

CARTE 5 : ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES

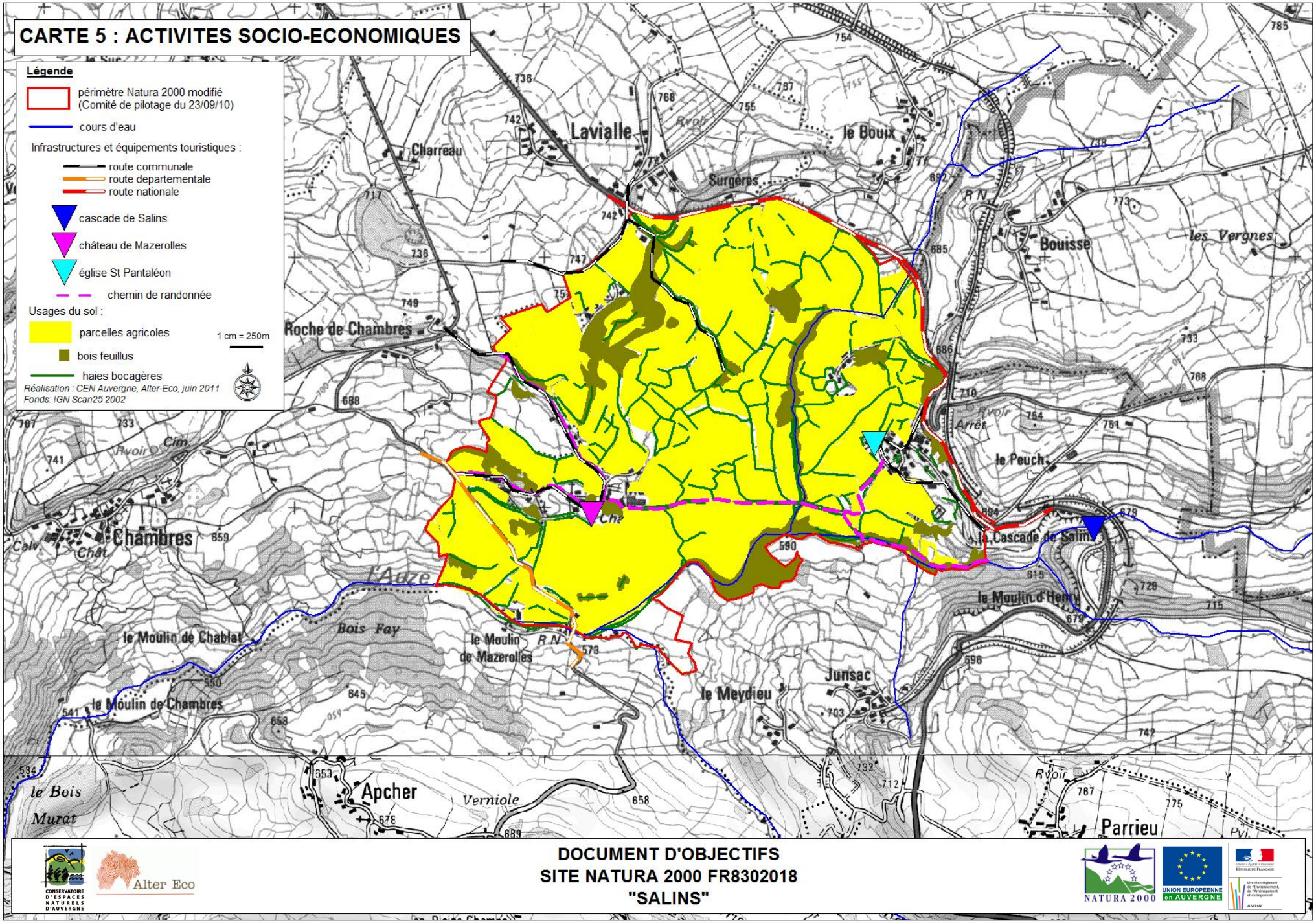

DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR8302018
"SALINS"

Tableau n°6 : données liées aux activités humaines

Activités humaines	Code FSD - activités	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Source des données
Agriculture	100	198,81 ha	Prairie temporaire	Défavorable si développement / intensification	CEN Auvergne + Alter Eco + Agriculteurs (SIG)
	102		1 à 2 fauches annuelles	Neutre à favorable si fauchage tardif	
	120		Fertilisation minérale et organique, apports calciques	Défavorable si développement / intensification	
	140		Pâturage bovin	Favorable	
Sylviculture	170	29,54 ha	Principalement feuillus peu exploités (bois de chauffe) et plantations d'épicéas	Favorable si maintien des feuillus, absence de coupe rase, maintien de vieux arbres (morts, à cavités ou fissurés)	Mairies
Urbanisation	401 - 403:	11,47 ha	habitat groupé et quelques bâtis dispersés. Bâtiments traditionnels, maisons neuves peu nombreuses	Gîtes potentiels d'accueil des chauves-souris (gîtes principaux ou de transit) Rénovation	CEN Auvergne + Alter Eco (IGN / SIG)
	507	4	viaducs	Gîtes d'hivernage potentiels (genre *Myotis* notamment) si disjointements entre les pierres maçonnées	
		3	ponts		
	502	2,4 km RN 3,8 km RD + RC	2 RD dont une à forte fréquentation routes communales	Risque de mortalité des chauves-souris par collision routière	
Activité cynégétique	230	2 ACCA	Zone très fréquentée pour la chasse car offrant de bonnes ressources en gibier (chien courant +battues)	Neutre	Mairies / ACCA
Pêche	220	1 AAPPMA	Pêcheurs individuels à la truite (à la mouche ou au vers)	Neutre	Mairies
Tourisme	622	2 sentiers	Accès à la cascade ou aux Chambres	Neutre	Mairies
Production et transport d'énergie	850	1	Micro-centrale sur l'Auze	Neutre	Mairies
	511	?	1 ligne moyenne tension		

4. DESCRIPTION DU PATRIMOINE NATUREL DU SITE

Les habitats naturels et les espèces remarquables

La cartographie des habitats a été réalisée en 2006 par le CPIE dans le cadre du programme Chanes (données référence). Malgré une augmentation de l'ordre de 70% de la superficie du site (de 154 à 262,19 ha) aucune cartographie complémentaire n'a été effectuée durant la phase d'élaboration du Docob, l'essentiel des habitats présents étant de même nature que ceux du périmètre initial. Une action d'approfondissement des connaissances sera conduite par l'opérateur désigné pour porter le Docob.
Les habitats prairiaux sont dominants sur le site (75 à 80%) essentiellement sous forme de prairies naturelles et semi-naturelles, fauchées et surtout pâturées (prairies mésophiles, 92,81ha – 60,23% du site initial), situées au sein d'un réseau de haies bocagères très dense et bien conservé (alignements d'arbres à base de Chênes rouvres et Frênes, 21,71ha – 14,09% du site initial). Le paysage apparaît donc très boisé alors que les forêts sont cantonnées à la partie sud du site dans les pentes qui versent à l'Auze en contrebas de la cascade de Salins (chênaie acidiphile atlantiques à Hêtres, 9,18ha – 5,95% du site initial ; frênaie-chênaie subatlantique à Primevère, 2,39ha – 1,55% du site initial) et au fond de vallée en amont du pont de Mazerolles, sous la forme d'une ripisylve très élargie (forêt alluviale à Aulne et Frênes, 4,89ha - 3,17% du site initial).

Tableau n°7 : Liste des habitats présents sur le site initial (typologie CORINE Biotopes) 1/2

Habitats naturels et semi-naturels	Code CORINE Biotopes	Quantification (ha	Pourcentage du site (si > 1%)	Origine des données Structures ressources
Fourrés	31.8	0,20	-	DREAL Auvergne (cartographie CHANES) – CPIE Haute Auvergne 2006-
Fructicées des sols pauvres atlantiques	31.83	2,73	1,77	
Landes à Genets	31.84	1,14	-	
Landes à fougères	31.86	0,23	-	
Clairières à couvert arbustif	31.872	0,48	-	
Communauté à Reine des près et communautés associées	37.1	0,42	-	
Pâtures à grands joncs	37.241	1,10	-	
Pâtures mésophiles	38.1	92,81	60,23%	

Tableau n°7 : Liste des habitats présents sur le site initial (typologie CORINE Biotopes) 2/2

Habitats naturels et semi-naturels	Code CORINE Biotopes	Quantification (ha	Pourcentage du site (si > 1%)	Origine des données Structures ressources
Prairies à fourrage des plaines médio-européennes	38.2	0,41	-	DREAL Auvergne (cartographie CHANES) – CPIE Haute Auvergne 2006-
Prairies atlantiques à fourrage des plaines	38.21	0,54	-	
Chênaies-charmaies	41.2	0,77	-	
Frênaies-Chênaies subatlantiques à Primevère	41.23	2,39	1,55	
Chênaies acidiphiles atlantiques à Hêtres	41.52	9,18	5,95%	
Autres bois caducifoliés	41H	0,51	-	
Formations riveraines de Saules	44.1	0,70	-	
Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à débit rapide	44.32	4,89	3,17%	
Prairies sèches améliorées	81.1	3,26	2,12%	
Grandes cultures	82.11	1,51	-	
Vergers de hautes tiges	83.1	0,50	-	
Alignements d'arbres	84.1	21,71	14,09	
Bosquets	84.3	1,29	-	
villages	86.2	7,10	4,61	
Terrains en friche	87.1	0,23	-	
Zones rudérales	87.2	0,09	-	
		154,09	100 %	

Le site (dans sa dimension initiale) est concerné par 2 habitats d'intérêt européen, représentant 3,46 % de la surface totale du périmètre initial (5,34 ha). Il s'agit d'une part d'un habitat forestier (forêt rivulaire) ainsi que d'un reliquat de prairie sèche (prairie à fourrage des plaines). Seules les forêts alluviales à Aulnes et Frênes sont d'intérêt prioritaire (4,89ha soit 3,17% du périmètre initial).

LOCALISATION DES UNITES ECOLOGIQUES

CARTE N°6

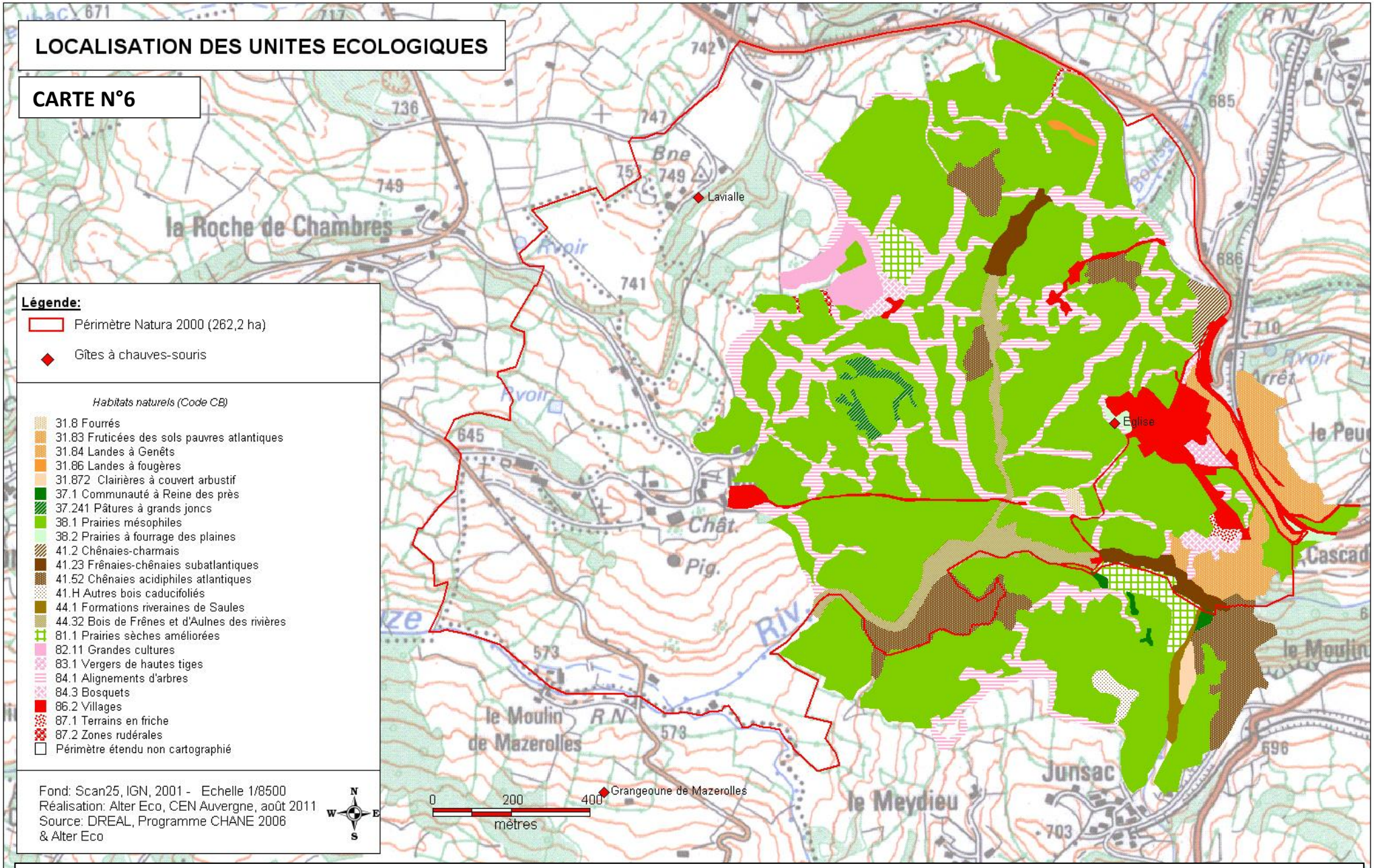

Légende:

- Périmètre Natura 2000 (262,2 ha)
- Gîtes à chauves-souris

Habitats naturels (Code CB)

- 31.8 Fourrés
- 31.83 Fruticées des sols pauvres atlantiques
- 31.84 Landes à Genêts
- 31.86 Landes à fougères
- 31.872 Clairières à couvert arbustif
- 37.1 Communauté à Reine des près
- 37.241 Pâtures à grands joncs
- 38.1 Prairies mésophiles
- 38.2 Prairies à fourrage des plaines
- 41.2 Chênaies-charmais
- 41.23 Frênaies-chênaies subatlantiques
- 41.52 Chênaies acidiphiles atlantiques
- 41.H Autres bois caducifoliés
- 44.1 Formations riveraines de Saules
- 44.32 Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières
- 81.1 Prairies sèches améliorées
- 82.11 Grandes cultures
- 83.1 Vergers de hautes tiges
- 84.1 Alignements d'arbres
- 84.3 Bosquets
- 86.2 Villages
- 87.1 Terrains en friche
- 87.2 Zones rudérales
- Périmètre étendu non cartographié

Fond: Scan25, IGN, 2001 - Echelle 1/8500
Réalisation: Alter Eco, CEN Auvergne, août 2011
Source: DREAL, Programme CHANE 2006
& Alter Eco

DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR8302018
"SALINS"

Tableau n°8 : Liste des habitats de l'annexe I de la Directive 92/43 (typologie Natura 2000)
(*Cf.* Carte des habitats d'intérêt communautaire)

Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le périmètre initial (1)	Code européen	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site initial	Structure	Fonctionnalité	Etat de conservation à l'issu de l'inventaire	Etat de conservation à l'échelle bio-géographique	Origine des données Structures ressources
Prairie fauchées mésophiles à xéro-mésophile thermo atlantiques	6510-3	0,45 ha (0, 29 %)	Végétation vivace herbacée haute	Territoire de chasse	Inadéquat	Inadéquat	DREAL Auvergne (cartographie CHANES – CPIE Haute-Auvergne) Fiches "Habitats" des cahiers d'habitats Natura 2000
Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens	91E0	4,89 ha (3,17 %)	Forêts occupant le lit majeur des cours d'eau	Territoire de chasse	Inadéquat	Mauvais	

(1) Nom d'après l'annexe I de la Directive 92/43

LOCALISATION DES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

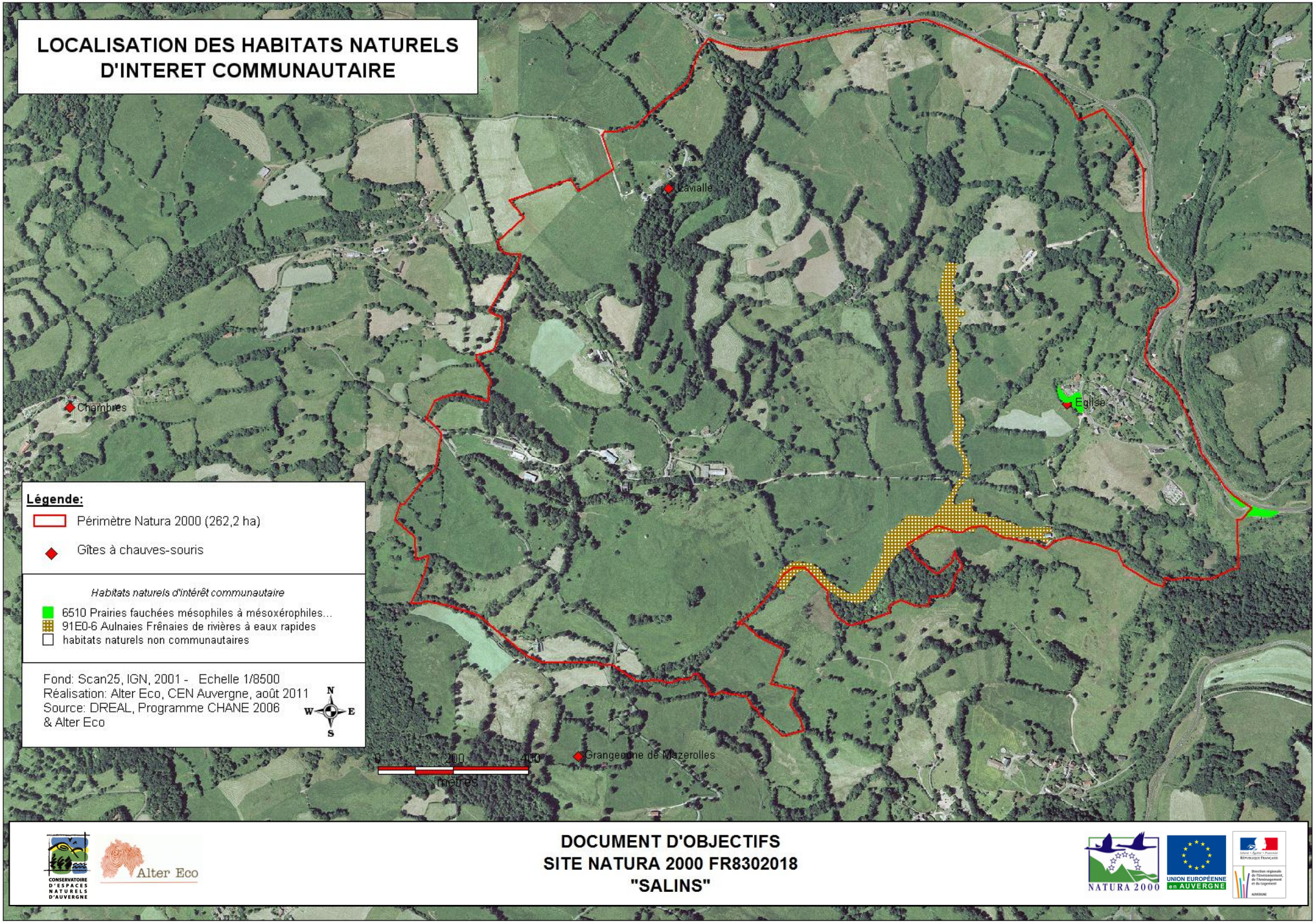

Légende:

- Périmètre Natura 2000 (262,2 ha)
- Gîtes à chauves-souris

Habitats naturels d'intérêt communautaire

- 6510 Prairies fauchées mésophiles à mésoxérophiles...
- 91E0-6 Aulnaies Frênaies de rivières à eaux rapides
- habitats naturels non communautaires

Fond: Scan25, IGN, 2001 - Echelle 1/8500
Réalisation: Alter Eco, CEN Auvergne, août 2011
Source: DREAL, Programme CHANE 2006 & Alter Eco

CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS D'AUVERGNE

Alter Eco

DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR8302018
"SALINS"

NATURA 2000

UNION EUROPÉENNE en AUVERGNE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

La flore

Le site présente une bonne diversité floristique liée à l'importance des surfaces prairiales, bien que celles-ci subissent à la fois les rotations liées aux pratiques d'élevage (pâture et/ou fauche) et aux pratiques culturales (sélection graminées, semis…). Une seule parcelle (prairie atlantique à fourrage des plaines sous le bourg de Salins) a permis le relevé de plus d'une trentaine de plantes à fleurs. Aucune espèce végétale remarquable n'a cependant été recensée dans le site initial pour l'instant.

La faune

Ce site Natura 2000 a été désigné spécifiquement pour les chauves-souris. Depuis sa découverte en 1999, 9 espèces différentes ont été identifiées uniquement en période de reproduction et d'estivage, avec un effectif moyen d'une cinquantaine d'individus. Les écoutes ultrasonores réalisées en août 2010 ont permis d'étendre à 2 taxons supplémentaires, le cortège d'espèces jusque là réduit à 6 espèces uniquement recensées dans des gîtes en bâtiments (église, maison de village, granges…).

Le Petit Rhinolophe est l'espèce qui a permis la désignation du site (90% des effectifs) grâce à la colonie de parturition qui occupe les combles de l'église communale de Salin, laquelle héberge entre 20 et 25 femelles avant reproduction. On notera une belle régularité de ses effectifs reproducteurs: 20 individus en 1999, 20 en 2000, 23 en 2010, jusqu'à 38 individus après reproduction comme en 2011.

Ce gîte constitue l'un des maillons essentiels d'une méta population de Petits Rhinolophes qui occupe la partie basse de la vallée de l'Auze, comprenant entre autres, la colonie logée dans l'église de Chambres (commune du Vigean) et la micro colonie de la grangoune du Pont de Mazerolle (commune de Drugeac). Ces effectifs font du secteur de Salins un site de reproduction d'intérêt départemental pour le Petit rhinolophe.

Cette forte présence témoigne de l'existence d'un territoire de chasse aux environs des gîtes conforme aux exigences de cette espèce lucifuge, qui dépend étroitement du réseau bocager pour ses déplacements et sa chasse. Le reste du cortège, d'affinité plus forestière (Murin à moustaches, Oreillard ind., Murin d'Alcathoe) atteste par ailleurs d'une densité et d'un état de conservation des peuplements arborés positif pour l'ensemble de la guilde des chiroptères. L'influence du bourg de Salins et des hameaux (notamment de Mazerolles) se fait également sentir sur les espèces plus ubiquistes comme la Sérotine commune (colonie de parturition dans le bourg), les Pipistrelles de Kuhl surtout et commune secondairement.

Tableau n°9 : liste des chauves-souris justifiant la désignation du site (annexes II et IV de la Directive 92/43)

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le site (en gras les Annexes II)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (*nombre d'individus*)	Habitat de l'espèce	Statut*	Population relative (1)	Etat de conservation à l'issu de l'inventaire	Etat de conservation à l'échelle biogéographique	Origine des données Structure ressources
Rhinolophus hipposideros	**Petit Rhinolophe**	**1303**	**37-39**	**prairie, forêt, bâtiment**	**R**	**D**	Favorable	Inadéquat	Alter Eco & CEN Auvergne
Rhinolophus ferrumequinum	**Grand Rhinolophe**	**1304**	1	**forêt, bâtiment**	E	D	inconnu	Inadéquat	
Eptesicus serotinus	Sérotine commune	1327	10	**prairie, bâtiment**	R	D	Favorable	Favorable	
Myotis mystacinus	Murin à moustaches	1330	0-1	forêt, prairie, bâtiment	E	D	inconnu	Inconnu	
Myotis alcathoe	Murin d'Alcathoe	XXXX	0-1	forêt, cours d'eau	E	D		Inconnu	
Myotis emarginatus	**Murin à oreilles échancrées**	**1321**	**0-2**	**prairie, forêt, bâtiment**	**E**	**D**		Inconnu	
Plecotus sp	Oreillard indéterminé	1329-	1-3	forêt, prairie, bâtiment	E	D		Inconnu	
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	1309	1-2	forêt, prairie, bâtiment	R	D	Favorable	Favorable	
Pipistrellus Kuhli	Pipistrelle de Kuhl	1310	1-2	prairie, bâtiment	R	D	Favorable	Favorable	

* H : Hibernation, R : Reproduction, E : Estivant.

(1) : population relative par rapport à la population de l'aire biogéographique ; D: non significative

Tableau n°10 : description des gîtes de reproduction (en gras) et d'estivage

Commune	Dénomination	Concerné par le site	Propriété	Type de gîte	Etat de conservation	Effectif maximum de chauves-souris	Nombre d'espèces connues
Drugeac	*Grangoune du moulin*	non	privé	grange	Bon	6	3
Le Vigean	Eglise	non	communale	combles église	Bon	18	1
Le Vigean	Maison Chambres	non	Privé	garage	Excellent	10	1
Le Vigean	Maison Brugère	oui	privé	maison	excellent	1+	3
Le Vigean	Bois de maison	oui	Privé	futaie	Bon	5+	3
Salins	*Eglise*	oui	communale	combles église	Bon	40	1
Salins	*Maison Salins*	oui	Privé	combles	Bon	10	1
Salins	*Maison Salins*	oui	Privé	grenier	Bon	3	1
Salins	*Maison Salins*	oui	Privé	volets	Bon	3	1
Salins	*Château Mazerolles*	oui	Privé	écurie	Bon	Colonie non comptée	1
Salins	*Garage de la cascade*	non	Privé	garage	Bon	1+	1

Planche 1, contexte général du site

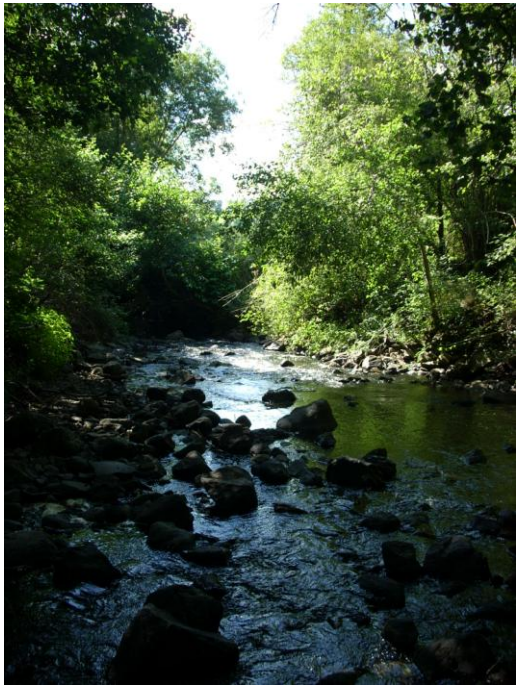

L'Auze, à hauteur de la micro-centrale de Salins – photo © CEN Auvergne

Le bourg de Salins, vu depuis le village de Mazerolles – photo © CEN Auvergne

Vallée de l'Auze, entre Junsac (à gauche) et Mazerolles (à droite), vue depuis la RD922 au-dessus du bourg de Salins – photo © CEN Auvergne

Cascade de Salins – photo © CEN Auvergne

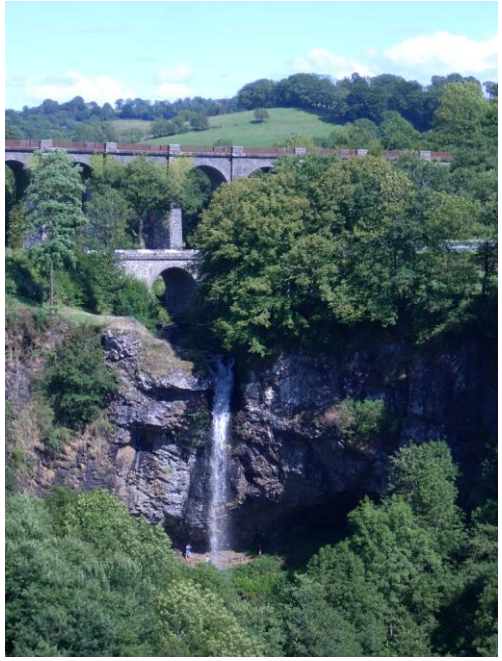

Planche 2, les chauves-souris du site

Eglise Saint-Pantaléon, bourg de Salins.
Principal gîte à Petit rhinolophe du site FR8302018
– photo © CEN Auvergne

Grand Rhinolophe
(longueur du corps : 8 à 11 cm)
photo © J. BEC

Petit Rhinolophe,
femelle avec jeune.
(longueur du corps : 3.5 à 4.5 cm)

Murin à oreilles échancrées
photo © H. PICQ

HABITATS D'ESPECES DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE HABITAT

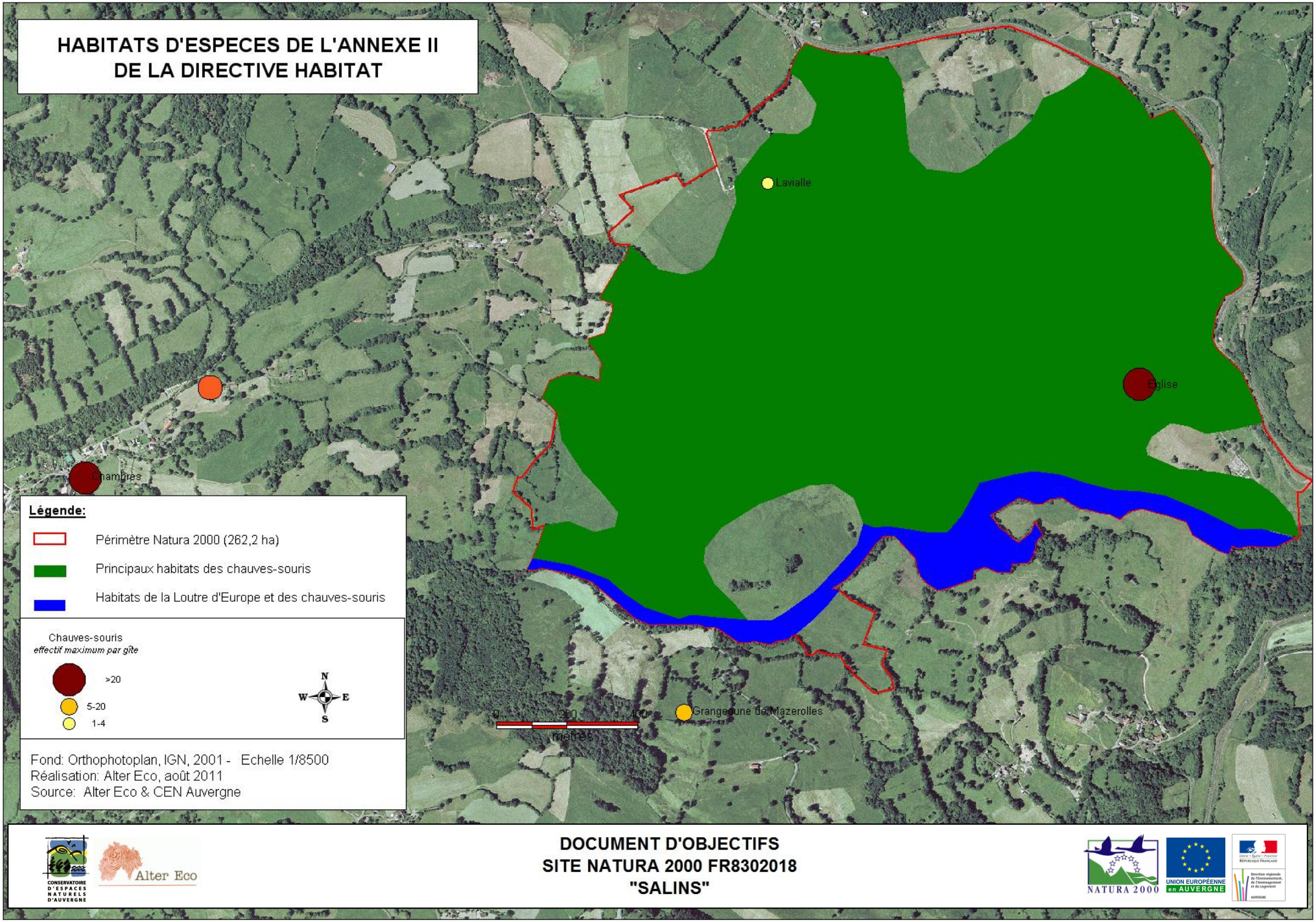

Légende:

- Périmètre Natura 2000 (262,2 ha)
- Principaux habitats des chauves-souris
- Habitats de la Loutre d'Europe et des chauves-souris

Chauves-souris
effectif maximum par gîte

- >20
- 5-20
- 1-4

Fond: Orthophotoplan, IGN, 2001 - Echelle 1/8500
Réalisation: Alter Eco, août 2011
Source: Alter Eco & CEN Auvergne

CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS D'AUVERGNE

Alter Eco

DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR8302018
"SALINS"

NATURA 2000

UNION EUROPÉENNE en AUVERGNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Une espèce supplémentaire de l'Annexe II de la Directive Habitats fréquente le site, il s'agit de la Loutre d'Europe, dont la présence est attestée par les indices collectés en 2011 (une dizaine d'épreintes dont une contenant des restes d'Ecrevisse américaine en amont du pont de Mazerolles) notamment une couche diurne, marquée d'une épreinte fraîche en amont de la confluence Monzolla/Auze, qui signale une présence régulière jusqu'à la cascade de Salins.

Tableau n°11 : liste des autres espèces animales justifiant la désignation du site (annexe II de la directive 92/43)

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (1)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (*nombre d'individus*) dans le site	Habitat de l'espèce	Stat ut	Population relative (2)	Etat de conservation à l'issu de l'inventaire	Etat de conservation à l'échelle biogéographique	Origine des données Structure ressources
Lutra lutra	Loutre d'Europe	1355	1	Milieu aquatique dulcicole (espèce très ubiquiste)	R	D	Favorable	Favorable	Alter Eco 2011

(1) Nom d'après l'annexe II de la Directive 92/43

(2) Population relative : taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cette espèce (15 à 100%); B=site très important pour cette espèce (2 à 15%); C=site important pour cette espèce (inférieur à 2%); D=espèce présente mais non significative.

L'avifaune du site n'a fait l'objet d'aucun inventaire spécifique mais son caractère bocager et chahuté à la rupture des plateaux et des gorges boisées de l'Auze pourrait en faire un site d'importance pour les oiseaux, notamment certains rapaces inféodés au milieu prairial (Milan royal) et au contexte forestier (Bondrée apivore). Il appartiendra à l'opérateur du Docob d'inventorier ces espèces, en commençant par confirmer la réalité de la reproduction d'une espèce contactée régulièrement durant la phase d'élaboration (Milan Royal) et qui possède non loin (commune de Drugeac) un de ses dortoirs hivernaux d'importance régionale.

Tableau n°12 : liste des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le site	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (*nombre d'individus*)	Habitat de l'espèce	Statut	Population relative	Etat de conservation à l'issu de l'inventaire	Etat de conservation à l'échelle biogéographique	Origine des données Structure ressources
Milvus milvus	Milan royal	A074	2	bocage	R	Inconnue	Inconnu	inadéquat	Alter Eco - 2010

Tableau n°13 : tableau récapitulatif des données

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Habitats de l'annexe II de la Directive Habitats 92/43	2 (5,34 ha)	Prairie fauchées mésophiles à xéro-mésophile thermo atlantiques Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens	CPIE 2006
Espèces animales de l'annexe II de la Directive Habitats 92/43	4	Petit Rhinolophe *(Rhinolophus hipposideros)* Grand Rhinolophe *(Rhinolophus ferrumequinum)* Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus), Loutre d'Europe (Lutra lutra)*	Alter Eco & CEN Auvergne
Espèces animales de l'annexe I de la Directive Oiseaux 79/409	1	Oiseaux patrimoniaux dont la reproduction est probable ou certaine sur le site : Milan royal	Alter Eco
Espèces animales de l'annexe IV de la Directive Habitats 92/43	6	Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*), Murin d'Alcathoe (*MyotisAlcathoe*), Oreillard indéterminé (*Plecotus.sp*), Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*), Pipistrelle de Kuhl (Pipistrellus Kuhli), Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*)	Alter Eco & CEN Auvergne
Autres espèces animales chassées	+3	Renard, Chevreuil, Sanglier…	CEN Auvergne & ACCA
Autres espèces animales pêchées	+3	Truite fario, Vairon, Loche…	Fédération de pêche du Cantal

PARTIE II : LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Pour rappel, la directive Habitats a pour objectif de « favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales ».

La préservation des habitats et des espèces constitue donc l'objectif premier du présent document. Cette préservation doit passer par le maintien des activités présentes sur le site Natura 2000 concerné, dans les limites de compatibilité avec la conservation du patrimoine naturel qu'il accueille. Pour cela, des objectifs déclinés sur 2 niveaux permettent d'aboutir à des actions précises, en lien avec les activités concernées.

Les actions envisagées sont détaillées dans les fiches actions au paragraphe suivant. Les objectifs de développement durable sont déclinés en trois niveaux de priorité :

*** priorité forte
** priorité moyenne
* priorité faible

1. ENJEUX ET OBJECTIFS

Tableau 14 : enjeux et objectifs liés aux espèces, aux habitats et aux activités humaines

Objectif de développement durable	Niveau de priorité (1)	Objectif opérationnel	Types de mesures envisagées	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
Préserver les gîtes	***	Conforter l'offre en gîtes de reproduction	Contrat N2000, charte, animation	Chiroptères de l'annexe II utilisant des gîtes bâtis	/	Sylviculture, bâti, voiries, loisirs	Plan régional Chiroptères, entretien des voieries, monument inscrits, stratégie CEN
Préserver les territoires de chasse des chauves-souris et les corridors	***	Maintenir voire développer la mosaïque d'habitats et habitats d'espèces	MAE T, contrat N2000, animation	Chiroptères de l'annexe II	Mégaphorbiaie (6430) Prairies maigres de fauche (6510) Forêts alluviales (91E0)	Sylviculture, agriculture	PHAE2 / PDRH, conditionnalité des aides PAC
		Maintenir voire améliorer les connexions écologiques entre les habitats	MAE T, contrat N2000, charte, animation	Chiroptères de l'annexe II	/	Agriculture	conditionnalité des aides PAC
		Limiter les facteurs contraignant la ressource alimentaire	animation	Toutes les espèces de chauves-souris	/	Agriculture	/
Préserver les habitats d'intérêt européen	*	Maintenir les habitats en bon état de conservation	MAE T, contrat N2000	/	Mégaphorbiaie (6430) Prairies maigres de fauche (6510) Forêts alluviales (91E0)	/	PHAE2 / PDRH, conditionnalité des aides PAC, stratégie CEN

(1)*** priorité forte, ** priorité moyenne, * priorité faible

Tableau 15 : enjeux et objectifs transversaux

Objectif de développement durable	Niveau de priorité (1)	Objectif opérationnel	Types de mesures envisagées	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
Améliorer la connaissance des habitats, espèces et habitats d'espèces	**	Préciser les habitats d'intérêt communautaire et suivre leur évolution	Etude	/	Tous les habitats potentiels ou déjà identifiés	Agriculture, sylviculture	Cartographie CHANE
		Mieux connaître les territoires vitaux des chauves-souris et suivre leur évolution	Etude	Toutes les espèces de chauves-souris de l'annexe II	/	Agriculture, sylviculture, bâti, voiries, loisirs	Suivi CEN Auvergne / Alter Eco, Plan régional Chiroptères
Mobiliser et informer les habitants de la mise en œuvre du Docob	**	Informer les habitants des objectifs et des actions du Docob	Animation		Tous les habitats et habitats d'espèces		/
S'assurer de l'appropriation et du respect des objectifs du Docob	***	Identifier et appuyer les acteurs locaux à la contractualisation d'outils Natura 2000	Animation				
		Contribuer à la mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000	Etude				
		Suivre l'impact de la gestion mise en œuvre	Etude				

(1)*** priorité forte, ** priorité moyenne, * priorité faible

Tableau 16 : récapitulatif des objectifs de développement durable

			Types d'objectifs				
Entité de gestion	Objectifs de développement durable	Niveau de priorité (1)	Protéger	Entretenir	Restaurer	Suivre, surveiller, inventorier	Valoriser
Chauves-souris d'intérêt communautaire	Préserver la capacité d'accueil du site pour les chauves-souris	***	X	X	X		
	Préserver les territoires de chasse des chauves-souris et les corridors	***	X	X	X	X	X
Habitats d'intérêt communautaire	Préserver les habitats d'intérêt européen	*	X	X	X	X	
Objectifs transversaux	Améliorer la connaissance des habitats, espèces et habitats d'espèces	**				X	X
	Mobiliser et informer les habitants de la mise en œuvre du Docob	**					X
	S'assurer de l'appropriation et du respect des objectifs du Docob	***	X			X	

(1)*** priorité forte, ** priorité moyenne, * priorité faible

Les objectifs de préservation sont principalement ciblés sur les chauves-souris, puisqu'elles ont entraîné la classification du site en Natura 2000. Le but essentiel est de sauvegarder les espaces vitaux de ces espèces : les gîtes de reproduction, leurs abords immédiats et les territoires de chasse que forment les milieux ouverts (prairies pâturées, prairies de fauche, mégaphorbiaies…) et les milieux forestiers (haies feuillues, ripisylves, bosquets et forêts)

2. ACTIONS ENVISAGEES

Afin de permettre une meilleure visualisation des actions envisagées dans le cadre de la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 sur ce site, les fiches qui suivent en détaillent le contexte et le contenu.
Pour faciliter la lecture, la codification des actions est la suivante :

G : entretenir, restaurer (gérer)
E : suivre, surveiller, inventorier (étudier)
C : communique, valoriser
A : animer le Docob et veiller à sa prise en compte de manière transversale

Un récapitulatif de l'ensemble des actions ainsi que leur coût est présenté ci-après, de même qu'une carte de localisations potentielles.

Tableau 17 : présentation synthétique des actions (1/5)

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Intitulé de la mesure	priorité	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Echéancier	Surface / linéaire concerné	Coût prévisionnel de la mesure
Préserver les gîtes	Conforter l'offre en gîtes de reproduction	G1. Accompagner les travaux de rénovation du bâti	***	Animation, contrat N2000	Aide aux propriétaires de bâtiments pour la rénovation des toitures et accès	Propriétaires de bâtis	Propriétaires de bâtis	Au cas par cas sur les 6 ans du Docob	Ponctuel (1 gîte + 7 ouvrages)	6 950 €
		G2. Créer des gîtes de substitution	**	Animation, contrat N2000, autres	Création de gîtes bâtis dédiés aux chauves-souris, en cas de menace sur un gîte connu	Collectivités, associations d'étude et de protection des chauves-souris	Collectivités, associations d'étude et de protection des chauves-souris	Au cas par cas sur les 6 ans du Docob	Ponctuel	50 000 €

Tableau 17 : présentation synthétique des actions (2/5)

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Intitulé de la mesure	priorité	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Echéancier	Surface / linéaire rné	Coût prévisionnel de la mesure
Préserver les territoires de chasse des chauves-souris et les corridors	Maintenir voire développer la mosaïque d'habitats et habitats d'espèces	G3. Favoriser les pratiques agricoles extensives sur les prairies	***	MAE T, contrat N2000	Entretenir les prairies pour favoriser la diversité floristique, la qualité du fourrage et la production d'insectes	Agriculteurs, propriétaires	Agriculteurs, propriétaires	Dès la 1è année	198,81 ha	56 000 €
		G4. Soutenir ou initier une gestion sylvicole adaptée aux habitats et espèces	***	Contrat N2000, charte	Gérer voire réhabiliter les habitats et habitats d'espèces forestiers	Propriétaires et gestionnaires forestiers	Propriétaires et gestionnaires forestiers ; CRPF, syndicat des propriétaires sylvicoles	Au cas par cas, dès la 2è année	29,54 ha	10 000 €
		G5. Maitriser l'usage du foncier	**	Animation, autres	Développement ciblé des acquisitions de parcelles ou conventions de gestion	Propriétaires, communes, associations d'étude et de protection des chauves-souris	Communes, associations d'étude et de protection des chauves-souris	Au cas par cas sur les 6 ans du Docob	Surf.d'habitats IC : 5,89 ha + surf. d'habitats à chiro hors prairies : 16,60 ha (carto. 2009)	7 000 €
	Maintenir voire améliorer les connexions écologiques entre les habitats	G6. Maintenir, entretenir le réseau bocager	***	MAE T, contrat N2000	Entretien raisonné des structures bocagères - amélioration par plantations complémentaires	Agriculteurs, Propriétaires	Agriculteurs, Propriétaires	Dès la 1è année	27,56 km	9 500 €
	Limiter les facteurs contraignant la ressource alimentaire	G7. Adapter la prophylaxie du cheptel au risque parasitaire et à la préservation des chaînes alimentaires	***	Animation	Animation en vue d'engager une réflexion et une adaptation si nécessaire des pratiques prophylactiques sur les troupeaux	Structure animatrice	Prescripteurs locaux, éleveurs, gestionnaires, chambre d'agriculture, GDS	Dès la 2è année	198,81 ha	3 000 € (coût mutualisé sur 5 ZSC à chauves souris)

Tableau 17 : présentation synthétique des actions (3/5)

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Intitulé de la mesure	priorité	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Echéancier	Surface / linéaire concerné	Coût prévisionnel de la mesure
Préserver les habitats d'intérêt européen	Maintenir les habitats en bon état de conservation	G8. Veiller et contrôler l'extension des espèces envahissantes	*	Animation, contrat N2000	Lutter contre l'installation et le développement d'espèces envahissantes dans le site	Structure animatrice	Propriétaires, agriculteurs et autres gestionnaires	A partir de la 2è année	262,20 ha	14 500 € (coût mutualisé sur les 6 ZSC à chauves souris du Cantal)
Améliorer la connaissance des habitats, espèces et habitats d'espèces	Préciser les habitats d'intérêt communautaire et suivre leur évolution	E1. Mettre à jour la cartographie CHANE sur les périmètres modifiés	***	Animation	Mettre à jour la cartographie CHANE sur les extensions de périmètre, valider la présence et la répartition des habitats d'IC	Structure animatrice	Structures compétentes en cartographie et identification des habitats d'IC	Dès la 1è année	extensions : 108,12 ha vérification : 12,17 ha h	7 000 €
	Mieux connaître les territoires vitaux des chauves-souris et suivre leur évolution	E2. Etudier l'utilisation des terrains de chasse par les chauves-souris	***	Animation	Identifier les corridors structurants et les zones de chasse préférentielles des chauves-souris, évaluer la ressource alimentaire de ces zones.	Structure animatrice	Structures qualifiées en études chiroptérologiques	Dès la 1è année, à coupler avec E2	262,20 ha	6 633 €
		E3. Etudier l'utilisation des gîtes par les chauves-souris	***	Animation	Etudier les évolutions démographiques des colonies connues de chauves-souris	Structure animatrice	Structures qualifiées en études chiroptérologiques	Dès la 2ème année, , à coupler avec E2	1 gîte bâti connu + 262,20 ha	24 000 €
		E4. Compléter les inventaires naturalistes	*	Animation	Collecter des données sur les autres espèces animales (Annexe IV)	Structure animatrice	Structures qualifiées en entomologie et herpétologie	A la fin des 6 ans	354,41 ha	2 000 € (coût mutualisé sur les 6 ZSC à chauves souris du Cantal)

(coût mutualisé sur les 6 ZSC à chauves souris du Cantal)

Tableau 17 : présentation synthétique des actions (4/5)

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Intitulé de la mesure	priorité	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Echéancier	Surface / linéaire concerné	Coût prévisionnel de la mesure
Mobiliser et informer les habitants de la mise en œuvre du Docob	Informer les habitants des objectifs et des actions du Docob	C1. Diffuser une information régulière sur le Docob et sa mise en oeuvre	**	Animation	Diffuser le Docob auprès des mairies, mettre en téléchargement sur Internet, rédiger et diffuser une lettre d'information annuelle	Structure porteuse	Structure animatrice, communautés de communes, mairies	Dès la 1è année	5 894 ha	2 600 €
		C2. Organiser des animations pédagogiques autour des chauves-souris	**	Animation	Favoriser les échanges avec les habitants des sites en organisant des temps de rencontre pédagogiques et participatifs	Structure porteuse	Structure animatrice, structures d'éducation à l'environnement…	A la demande	5 894 ha	12 600 €

Tableau 17 : présentation synthétique des actions (5/5)

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Intitulé de la mesure	priorité	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Echéancier	Surface / linéaire concerné	Coût prévisionnel de la mesure
S'assurer de l'appropriation et du respect des objectifs du Docob	Identifier et appuyer les acteurs locaux à la contractualisation d'outils Natura 2000	A1. Animer la mise en œuvre du Docob et de ses outils contractuels	***	Animation	Assurer une présence de terrain, des contacts directs et une assistance aux porteurs de projets	Structure porteuse	Structure animatrice	Dès la 1è année	262,20 ha	70 100 €
		A2. Faire réaliser des diagnostics individuels d'exploitation	***	Animation, MAE T	Identifier les surfaces à enjeu environnemental intégrées à la SAU et préconiser les MAE T adaptées à leur gestion durable	Agriculteurs	Structures compétentes en ingénierie agri-environnementale	Dès la 1è année	198,81 ha (8 exploitations)	3 840 €
		A3. Faire réaliser des diagnostics bocagers individuels	***	Animation	Identifier les éléments bocagers intégrés à la SAU et préconiser les techniques les plus adaptées à leur gestion durable	Structure porteuse	Mission Haies Cantal	Dès la 1è année	27,56 km (8 exploitations)	16 200 €
	Contribuer à la mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000	A4. Assurer une expertise locale au cours des évaluations d'incidences, en appui des services de l'Etat	***	Etude	Donner un avis d'expert sur les études d'incidences produites par les bureaux d'études	Etat	Structure porteuse, Structure animatrice	Dès la 1è année, au cas par cas	262,20 ha	9 300 €
	Suivre l'impact de la gestion mise en œuvre	A5. Mettre en place les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Docob	**	Etude	Mesurer une série d'indicateurs afin d'évaluer la pertinence et/ou l'efficacité de la mise en œuvre du Docob.	Structure porteuse	Structure animatrice	Annuellement dès la 1ère année	262,20 ha	6 500 €

Action G1
G1 : Accompagner les travaux de rénovation du bâti

PRIORITE : ★★★	**STRATEGIE :** Contractualisation
Enjeux / objectif opérationnel : Conforter l'offre en gîtes de reproduction dans l'habitat	**Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités :** Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
➢ **Descriptif de l'action :** Aide aux propriétaires de bâtiments pour la rénovation des toitures et accès, en tenant compte de la présence des chauves-souris ➢ **Indicateurs d'évaluation de l'action :** Nombre d'espèces et effectifs présents ➢ **Habitats / espèces visé(e)s** : Chiroptères de l'an. II utilisant des gîtes bâtis	➢ **Acteurs de la mise en œuvre :** propriétaires, communes, DRI, Alter Eco, CEN Auvergne ➢ **Cadre politique :** Natura 2000 ➢ **Types de financements mobilisables** : Contrats Natura 2000, Chartes, autres (régie CG)

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Moyens proposés :

- Bâtiments

Etablir un diagnostic synthétique des bâtiments servant de gîte pour les chauves-souris.
Proposer des préconisations (travaux, aménagements visant à maintenir voire améliorer la capacité d'accueil de chaque gîte.
Accompagnement des propriétaires en cas de travaux, intégration des surcoûts d'aménagements éventuels dans un contrat Natura 2000, en mobilisant selon le cas, les mesures suivantes :

- A32323P « aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation du site ».
- A32327P « opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats »

- Ouvrages bâtis liés à la voierie (routière)

Etablir un partenariat avec le service conseil de la DRI, en charge de l'entretien des ouvrages routiers (ponts, tunnels…)
Effectuer des expertises préalables aux travaux de réfection (recherche des éventuelles chauves-souris dans les disjointements, fissures…) et proposer si nécessaire des adaptations aux programmes de travaux. Le cas échéant, mobiliser les mesures A 32323P et A32327P.
Réaliser un suivi du chantier en partenariat avec la DRI et/ou les services techniques départementaux et municipaux.

Territoire concerné : périmètre Natura 2000 **Surface d'application :** ponctuelle (1 gîte en 2010 + 7 ouvrages)
Budget prévisionnel global : 6 950 €
Opérations associées : Animer la mise en œuvre du Docob + Assurer l'animation et le suivi des Chartes et contrats Natura 2000 + Poursuivre le suivi des gîtes et des populations de chauves-souris d'intérêt communautaire

Action G2
Créer des gîtes de substitution

PRIORITE :
★★

Enjeux / objectif opérationnel :
Conforter l'offre en gîtes de reproduction dans l'habitat

STRATEGIE :
Contractualisation

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités :
Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »

➢ **Descriptif de l'action :**
Création de gîtes de substitution bâtis dédiés aux chauves-souris, en cas de menace sur un gîte connu

➢ **Indicateurs d'évaluation de l'action :**
Colonie historique (nb d'individus) / colonie de remplacement (nb individus)

➢ **Habitats / espèces visé(e)s** :
Grand Murin, Petit et Grand Rhinolophes, Murin à oreilles échancrées

➢ **Acteurs de la mise en œuvre :**
Collectivités, associations d'étude et de protection des chauves-souris

➢ **Cadre politique :**
Natura 2000 + déclinaison régionale du Plan National de Conservation des chiroptères

➢ **Types de financements mobilisables** :
Contrats Natura 2000 (pour l'aménagement du gîte), autres (Fondation...)

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Moyens proposés :
Identification des gîtes de secours potentiels, diagnostic.
Acquisition de foncier (bâti ou nu) à proximité du gîte / de la colonie menacée
Rénovation et aménagement du bâti acquis ou construction d'un gîte, répondant aux besoins vitaux des chiroptères en période de reproduction, en mobilisant les mesures suivantes :

- A32323P « aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation du site »
- A32327P « opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats »

Action à mettre en place prioritairement en cas de menace établie sur un gîte préalablement inventorié.

Territoire concerné : périmètre Natura 2000
Surface d'application : ponctuel
Budget prévisionnel global : 50 000 €
Opérations associées : Maitriser l'usage de certaines parties du foncier + Etudier l'utilisation des gîtes par les chauves-souris

Action G3
Favoriser les pratiques agricoles extensives sur les prairies

PRIORITE :
★★★

Enjeux / objectif opérationnel :
Maintenir voire développer la mosaïque d'habitats et habitats d'espèces

STRATEGIE :
Contractualisation

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités :
Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »

➢ **Descriptif de l'action :**
Entretenir les prairies de manière à favoriser la diversité floristique, la qualité du fourrage et la production d'insectes (ressource alimentaire)

➢ **Indicateurs d'évaluation de l'action :**
nombre et surface de contrats engagés

➢ **Habitats / espèces visé(e)s** :
Prairie de fauche (6510), prairie humide à molinie (6410), habitat de chasse de tous les chiroptères de l'an. II

➢ **Acteurs de la mise en œuvre :**
propriétaires, agriculteurs

➢ **Cadre politique :**
Déclinaison nationale de la PAC ou Natura 2000

➢ **Types de financements mobilisables** :
MAEt, Charte, contrat

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Moyens proposés :
Maintien des prairies fauchées et/ou pâturées par une gestion agricole extensive (pâturage, fauche, gestion des refus, faibles quantités d'intrants dont phytosanitaires et fertilisants, non destruction des prairies naturelles) = contractualisation de MAEt.
Pour les prairies pâturées et fauchées :

- « socle relatif à la gestion des surfaces en herbe » (SOCLEH01) + « enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage » (HERBE_01)
- « limitation de la fertilisation » (HERBE_02) + « retard de pâturage » (HERBE_05) en mesure de base

Pour les prairies pâturées en estives :

- « socle relatif à la gestion des surfaces en herbe » (SOCLEH01) + « enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage » (HERBE_01)
- « limitation de la fertilisation » (HERBE_02) + « retard de pâturage » (HERBE_05) en mesure de niveau supérieur

En cas de gestion réalisée sur des parcelles non déclarées à la PAC et en dehors de l'activité normale d'une exploitation agricole, possibilité de montage de Contrats Natura 2000 :

- « équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique » (A32303P)
- « gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique » (A32303R)
- « gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts » (A32304R)

Territoire concerné : surface déclarée à la PAC dans le périmètre Natura 2000

Surface/linéaire d'application : 198,81 ha

Budget prévisionnel global : 56 000 €

Opérations associées : Etudier la ressource alimentaire et son évolution (suivi entomofaune) + Mettre en place des indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats + Assurer l'animation et le suivi des Chartes et contrats Natura 2000 + Assurer l'animation locale des MAEt + Adapter au mieux la prophylaxie du cheptel pour préserver les chaînes alimentaires

Action G4
Soutenir ou initier une gestion sylvicole adaptée aux habitats et espèces

PRIORITE : ★★★	**STRATEGIE :** Contractualisation
Enjeux / objectif opérationnel : Maintenir voire développer la mosaïque d'habitats et habitats d'espèces	**Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités :** Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
➢ **Descriptif de l'action :** Gérer voire réhabiliter les habitats et habitats d'espèces forestiers ➢ **Indicateurs d'évaluation de l'action :** nombre et surface de contrats engagés ➢ **Habitats / espèces visé(e)s** : Hêtraie atlantique acidiphile (9120), forêt alluviale (91E0), tous les habitats forestiers des chiroptères de l'an. II	➢ **Acteurs de la mise en œuvre :** propriétaires, gestionnaires (ONF), CRPF ➢ **Cadre politique :** Natura 2000 ➢ **Types de financements mobilisables** : Contrats Natura 2000, Charte

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Moyens proposés :

Pour les Contrats Natura 2000 forestiers, mesures retenues localement parmi les 13 mesures nationales :
- travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production (F22705) : gestion des espaces forestiers en bois clairs, marquage éventuel d'arbres gîtes
- chantiers d'élimination ou de limitation d'espèces indésirables (F22711) : en cas d'introduction
- dispositif favorisant le développement de bois sénescents (F22712) pour favoriser les chiroptères arboricoles
- création de clairières ou de landes (F22701) sur des zones actuellement boisées mais non rentables économiquement afin de recréer des surfaces d'habitats ou d'habitats d'espèce
- prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt (F22709) : en cas de création de chemins carrossables
- investissements visant à informer les usagers de la forêt (F22714) : pose de panneaux si nécessaire
- création ou rétablissement de mares forestières (F22702)

Territoire concerné : surfaces boisées du périmètre Natura 2000 **Surface d'application :** 29,54 ha
Budget prévisionnel global : 10 000 €
Opérations associées : Mettre à jour la cartographie CHANE sur les périmètres modifiés + Etudier la ressource alimentaire et son évolution (suivi entomofaune) + Mettre en place des indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats + Assurer l'animation et le suivi des Chartes et contrats Natura 2000

<table>
<tr><td colspan="2">Action G5
Maitriser l’usage du foncier</td></tr>
<tr><td><u>PRIORITE :</u>
★★

Enjeux / objectif opérationnel :
Maintenir voire développer la mosaïque d’habitats et habitats d’espèces</td><td><u>STRATEGIE :</u>
Conventionnement ou acquisition

Indicateurs d’évaluation de l’objectif détaillé/résultats souhaités :
Cf. réseau d’indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »</td></tr>
<tr><td>➢ Descriptif de l’action :
Développement ciblé des acquisitions de parcelles ou conventions de gestion
➢ Indicateurs d’évaluation de l’action :
Nombre et surface
➢ Habitats / espèces visé(e)s :
Habitats remarquables de l’an. I et chiroptères de l’an. II</td><td>➢ Acteurs de la mise en œuvre :
propriétaires, communes, associations d’étude et de protection de la nature
➢ Cadre politique :
Natura 2000
➢ Types de financements mobilisables :
Crédits d’animation, Fondations, souscriptions</td></tr>
<tr><td colspan="2"><u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</u> :

Moyens proposés :
Les types de maîtrise foncière et d’usage envisageables sont
▪ acquisition volontaire, limitée sur le site : pour les habitats remarquables essentiellement, pour la création de gîtes de substitution éventuellement
▪ convention de gestion / bail (accords d’intervention sur le domaine privé ou public avec une garantie de continuité de l’action dans le temps) sans changement de propriété : sur bâtiments / ouvrages publics préférentiellement. Ce conventionnement permet notamment d’assurer le suivi des colonies ou une assistance à maître d’ouvrage le cas échéant.
Possibilité de donations (à la commune ou aux associations de protection des chauves-souris)

La maîtrise foncière ou d’usage est obligatoire pour le montage de projets (contrat Natura 2000) dans le cadre de parcelles où le maître d’ouvrage n’est pas lui-même propriétaire.</td></tr>
<tr><td>Territoire concerné : périmètre Natura 2000</td><td>Surface d’application : habitats IC : 5,89 ha + habitats à chiroptères hors prairies agricoles : 16,60 ha (données cartographie 2009)</td></tr>
<tr><td colspan="2">Budget prévisionnel global : 7 000 € (l’animation foncière est intégrée dans l’animation natura 2000 -A1)
Opérations associées : Créer des gîtes de secours en cas de menace sur une colonie établie + Soutenir ou initier une gestion sylvicole adaptée aux habitats et espèces + Encourager la réouverture des sous-bois et leur entretien par une gestion pastorale extensive + Maintenir les habitats de lande</td></tr>
</table>

Action G6
Maintenir, entretenir le réseau bocager

PRIORITE :
★★★

Enjeux / objectif opérationnel :
Maintenir voire améliorer les connexions écologiques entre les habitats

STRATEGIE :
Contractualisation

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités :
Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »

➢ **Descriptif de l'action :**
Entretien raisonné des structures bocagères voire amélioration des linéaires et bosquets par plantations complémentaires

➢ **Indicateurs d'évaluation de l'action :**
ml engagés pour les haies, surface engagée de bosquets, nombre de contrats signés

➢ **Habitats / espèces visé(e)s** :
Forêt alluviale (91E0), hêtraie atlantiques acidiphile (9120), tous les chiroptères de l'an. II

➢ **Acteurs de la mise en œuvre :**
propriétaires, agriculteurs

➢ **Cadre politique :**
Natura 2000

➢ **Types de financements mobilisables** :
Feader + fonds nationaux (MAEt, Contrats Natura 2000), Charte

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Moyens proposés :

Pour les contrats Natura 2000, entretien et restauration possibles en dehors de l'activité agricole et des parcelles déclarées à la PAC, par contractualisation des mesures :

- « chantier d'entretien de haies, alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de verger » (A32306R)
- « réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets » (A32306P°)
- « entretien de ripisylve, de la végétation des berges (*et enlèvement raisonné des embâcles*) » (A32311R)
- « restauration de ripisylve, de la végétation des berges (*et enlèvement raisonné des embâcles*) » (A32311P)

Toute plantation se fera avec des essences locales, tuteurs, protection et paillage recyclables. Priorité à la reconnexion de haies ou de bosquets existants (là où l'étude des corridors aura démontré des ruptures).

Pour les MAEt, engagements unitaires permettant l'entretien des structures bocagères :

- « entretien de haies localisées de manière pertinente » (LINEA_01)
- « entretien des ripisylves » (LINEA_02)

Territoire concerné : périmètre Natura 2000

Surface/linéaire d'application : 27,56 km

Budget prévisionnel global : 9 500 €

Opérations associées : Encourager la réalisation de diagnostics bocagers auprès des exploitants + Assurer l'animation et le suivi des Chartes et contrats Natura 2000 + Assurer l'animation locale des MAEt

Action G7
Adapter la prophylaxie du cheptel au risque parasitaire et à la préservation des chaînes alimentaires

PRIORITE : ★★★	**STRATEGIE :** Animation
Enjeux / objectif opérationnel : Limiter les facteurs contraignant la ressource alimentaire	**Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités :** Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
➢ **Descriptif de l'action :** Animation en vue d'engager une réflexion et une adaptation si nécessaire des pratiques prophylactiques sur les troupeaux ➢ **Indicateurs d'évaluation de l'action :** Nombre de jours d'animation / réalisation de l'étude ➢ **Habitats / espèces visé(e)s** : tous les chiroptères de l'anx II	➢ **Acteurs de la mise en œuvre :** Prescripteurs locaux, éleveurs, gestionnaires, Chambres d'agriculture, GDS ➢ **Cadre politique :** Natura 2000 ➢ **Types de financements mobilisables** : FEADER + fonds nationaux

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Moyens proposés :

1. Mettre en place une enquête à l'échelle du site pour :
   - identifier les pratiques actuelles (molécules utilisées, périodes de traitements…) : enquête auprès des exploitants, vétérinaires, prescripteurs…et les risques réels de parasitisme (analyses coprologiques)
   - évaluer les risques en termes d'impacts sur l'entomofaune et la ressource alimentaire
   - développer, si nécessaire, des préconisations générales pour l'optimisation des traitements et/ou proposer des traitements alternatifs : par ex. guide des coûts et des modes d'administration des produits alternatifs.

Cette étude est à développer dans le cadre d'un stage d'école de vétérinaire.

2. Engager une réflexion / sensibilisation sur les traitements antiparasitaires des troupeaux en partenariat avec les services vétérinaires, les partenaires agricoles et les prescripteurs.
   - conseiller des produits de substitution aux molécules à forte rémanence ou des produits autorisés en agriculture biologique
   - développer des préconisations générales pour l'optimisation des traitements afin de limiter leurs impacts sur l'environnement

Cette étude et la réflexion qui en découle pourra être coordonnée et mutualisée à l'échelle du Cantal voire de l'Auvergne sur les autres ZSC abritant des chauves-souris ainsi que les ZPS.

Territoire concerné : surface déclarée à la PAC dans le périmètre Natura 2000 — **Surface d'application :** 198,81 ha

Budget prévisionnel global 3 000 € (soit 3 000 € x 5 = 15 000 € si mutualisation de l'action à l'échelle des 5 ZSC à chauves-souris du Cantal concernées par une activité agro-pastorale)

Opérations associées : Etudier la ressource alimentaire et son évolution (suivi entomofaune)

<table>
<tr><td colspan="2">Action G8
Veiller et contrôler l’extension des espèces envahissantes</td></tr>
<tr><td><u>PRIORITE :</u>
★

Enjeux / objectif opérationnel :
Maintenir les habitats en bon état de conservation</td><td><u>STRATEGIE :</u>
Contractualisation

Indicateurs d’évaluation de l’objectif détaillé/résultats souhaités :
Cf. réseau d’indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »</td></tr>
<tr><td>➢ Descriptif de l’action :
Lutter contre l’installation et le développement d’espèces envahissantes dans les sites
➢ Indicateurs d’évaluation de l’action :
surface engagées, nombre d’espèces concernées
➢ Habitats / espèces visé(e)s :
Tous</td><td>➢ Acteurs de la mise en œuvre :
propriétaires, agriculteurs et autres gestionnaires
➢ Cadre politique :
Natura 2000
➢ Types de financements mobilisables :
Contrats et crédits d’animation Natura 2000</td></tr>
<tr><td colspan="2"><u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</u> :

Moyens proposés :
▪ Inventaire des stations, identification des taxons et des secteurs sensibles, identification des gestionnaires concernés à l’intérieur et en périphérie du périmètre (+ 2km le long des axes de pénétration).

▪ Echange avec le Groupe Régional Auvergne Plantes Exotiques Envahissantes pour identifier les techniques les plus appropriées
▪ Diffusion d’une information ciblée auprès des propriétaires, gestionnaires, entreprises paysagistes, artisans…concernés par le site (appel à vigilance, modalités de lutte…)

▪ Elimination ou limitation d’espèces envahissantes, via un contrat Natura 2000 non productif (A32320P et R).
▪ Formation des services techniques (municipaux, intercommunaux, départementaux) à la reconnaissance et aux techniques de lutte

Le suivi des espèces envahissantes (localisation, espèces, surface) doit être renouvelé régulièrement, via un réseau d’observateurs locaux.</td></tr>
<tr><td>Territoire concerné : périmètre Natura 2000</td><td>Surface/linéaire d’application : 262,20 ha</td></tr>
<tr><td colspan="2">Budget prévisionnel global : 2 500,00 € hors travaux (soit 2 500 € x 6 = 15 000 € si mutualisation de l’action à l’échelle des 6 ZSC à chauves-souris du Cantal) & 12 000 € de travaux en cas d’urgence
Opérations associées : Mettre à jour la cartographie CHANE sur les périmètres modifiés + Mettre en place des indicateurs de suivi de l’état de conservation des habitats + Animer la mise en œuvre du Docob + Assurer l’animation et le suivi des Chartes et contrats Natura 2000</td></tr>
</table>

Action E1
Mettre à jour la cartographie CHANE sur les périmètres modifiés

PRIORITE :
★★★

Enjeux / objectif opérationnel :
Préciser les habitats d'intérêt communautaire et suivre leur évolution

STRATEGIE :
étude

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités :
Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »

➢ **Descriptif de l'action :**
Mettre à jour la cartographie CHANE en tenant compte des extensions de périmètre, valider la présence et la répartition des habitats d'IC

➢ **Indicateurs d'évaluation de l'action :**
Réalisation de la cartographie

➢ **Habitats / espèces visé(e)s** :
Landes sèches (4030), prairie maigre de fauche (6510), hêtraie atlantique à sous bois de if et de Houx (9120), forêts de pente (9180), forêt alluviale (91E0)…

➢ **Acteurs de la mise en œuvre :**
Structures compétentes en cartographie et identification des habitats d'intérêt communautaire

➢ **Cadre politique :**
Natura 2000

➢ **Types de financements mobilisables** :
FEADER + fonds nationaux (crédits d'animation Natura 2000)

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Moyens proposés :
Sur la base de la cartographie CHANE actuelle :

- En priorité, cartographier les milieux et identifier les habitats potentiels sur les secteurs d'extension des périmètres
- Revisiter les polygones classés en « prairie maigre de fauche » et les polygones forestiers, réaliser des relevés phytosociologiques et les confronter aux cahiers d'habitats pour confirmer leur statut
- Préciser l'ensemble des états de conservation des habitats d'IC, tester une méthode d'évaluation de cet état de conservation sur les habitats d'espèces principaux
- Procéder à une analyse comparative des cartographies (avant / après extension) : évolution % d'habitats d'IC et % habitats d'espèces potentiels

Cette mise à jour est nécessaire en prévision de l'évaluation du Docob au terme des 6 années réglementaires.

Territoire concerné : périmètre Natura 2000

Surface d'application : extensions : 108,12 ha
vérification : 12,17 ha

Budget prévisionnel global : 7 000 €

Opérations associées : Favoriser les pratiques agricoles extensives sur les prairies + G6. Soutenir ou initier une gestion sylvicole adaptée aux habitats et espèces + Maintenir, voire conforter le réseau bocager et assurer un entretien adapté + Encourager la réouverture des sous-bois et leur entretien par une gestion pastorale extensive + Maintenir les habitats de landes+ Mettre en place les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Docob

<table>
<tr><td colspan="2">Action E2
Etudier l’utilisation des terrains de chasse par les chauves-souris</td></tr>
<tr><td><u>PRIORITE :</u>
★★★

Enjeux / objectif opérationnel :
Mieux connaître les territoires vitaux des chauves-souris et suivre leur évolution</td><td><u>STRATEGIE :</u>
étude

Indicateurs d’évaluation de l’objectif détaillé/résultats souhaités :
Cf. réseau d’indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »</td></tr>
<tr><td>➢ Descriptif de l’action :
Identifier les corridors structurants et les zones de chasse préférentielles des chauves-souris, évaluer la ressource alimentaire de ces zones.
➢ Indicateurs d’évaluation de l’action :
Réalisation des études
➢ Habitats / espèces visé(e)s :
Tous les chiroptères des annexes II</td><td>➢ Acteurs de la mise en œuvre :
Structures qualifiées en études chiroptérologiques

➢ Cadre politique :
Natura 2000
➢ Types de financements mobilisables :
crédits d’animation Natura 2000</td></tr>
<tr><td colspan="2"><u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</u> :
Moyens proposés :

Réalisation d’une étude sur les corridors d’accès aux zones de chasse :
▪ Identification des principaux axes de circulation des animaux en chasse depuis les gîtes, notamment par la méthode du radio-tracking (cartographie des zones de chasse et des corridors d’accès)
▪ Mise en œuvre d’un protocole d’évaluation du risque de mortalité routière
Réalisation d’une étude permettant d’évaluer la ressource alimentaire locale :
▪ Echantillonnage des prairies
▪ Inventaire et quantification de l’entomofaune sur ces prairies
▪ Analyse du guano dans les gîtes de reproduction
▪ Analyse croisée des résultats
Cette étude et la réflexion qui en découle pourra être coordonnée et mutualisée à l’échelle du Cantal voire de l’Auvergne sur les autres ZSC abritant des chauves-souris ainsi que les ZPS.</td></tr>
<tr><td>Territoire concerné : périmètre Natura 2000</td><td>Surface d’application : 262,20 ha</td></tr>
<tr><td colspan="2">Budget prévisionnel global : étude mortalité (20 000 €), étude entomologique (15 800€), coordination, calage (4 000 €°) = 39 800 € /6 =6 633 €
Opérations associées : Adapter la prophylaxie du cheptel au risque parasitaire et à la préservation des chaînes alimentaires + Etudier l’utilisation des gîtes par les chauves-souris + Mettre en place les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Docob</td></tr>
</table>

<table>
<tr><td colspan="2">Action E3
Etudier l’utilisation des gîtes par les chauves-souris</td></tr>
<tr><td><u>PRIORITE :</u>
★★★

Enjeux / objectif opérationnel :
Mieux connaître les territoires vitaux des chauves-souris et suivre leur évolution</td><td><u>STRATEGIE :</u>
étude

Indicateurs d’évaluation de l’objectif détaillé/résultats souhaités :
Cf. réseau d’indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »</td></tr>
<tr><td>➢ Descriptif de l’action :
Etudier les évolutions démographiques des colonies connues de chauves-souris
➢ Indicateurs d’évaluation de l’action :
Réalisation de l’étude
➢ Habitats / espèces visé(e)s :
Tous les chiroptères de l’annexe II</td><td>➢ Acteurs de la mise en œuvre :
Structures qualifiées en études chiroptérologiques
➢ Cadre politique :
Natura 2000
➢ Types de financements mobilisables :
Crédits d’animation Natura 2000)</td></tr>
<tr><td colspan="2"><u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</u> :
Moyens proposés :

Assurer le suivi annuel des gîtes connus de reproduction
▪ Identification et dénombrement par espèce et classe d’âge (femelle / juvénile)
▪ Analyse des évolutions de population à l’échelle de la colonie et du secteur géographique si possible

Mise en œuvre d’un protocole de capture des individus en sortie de gîte, afin d’identifier les éventuels déplacements d’individus de gîte en gîte ainsi que les gîtes de transit, à coupler avec l’étude des territoires vitaux.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Territoire concerné : gîtes connus + périmètre Natura 2000 Surface d’application : 1 gîte bâti connu (+ 3 gîtes périphériques) + 262,20 ha
Budget prévisionnel global : suivi gîtes (1 500 € x 6) & 15 000 € sur 2 années (télémétrie) = 24 000 €
Opérations associées : Encourager la prise en compte des chauves-souris dans les travaux de rénovation du bâti + Créer des gîtes de secours en cas de menace sur une colonie établie + Etudier l’utilisation des terrains de chasse par les chauves-souris + Mettre en place les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Docob</td></tr>
</table>

<table>
<tr><td colspan="2">Action E4
Compléter les inventaires naturalistes</td></tr>
<tr><td><u>PRIORITE :</u>
★

Enjeux / objectif opérationnel :
Mieux connaître les autres espèces animales en dehors des chiroptères</td><td><u>STRATEGIE :</u>
étude

Indicateurs d’évaluation de l’objectif détaillé/résultats souhaités :
Cf. réseau d’indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »</td></tr>
<tr><td>➢ Descriptif de l’action :
Réaliser des études complémentaires en particulier en herpétologie et entomologie
➢ Indicateurs d’évaluation de l’action :
Réalisation des études
➢ Habitats / espèces visé(e)s :
Espèces animales Annexes IV</td><td>➢ Acteurs de la mise en œuvre :
Structures qualifiées en études herpétologie/entomologie
➢ Cadre politique :
Natura 2000
➢ Types de financements mobilisables :
crédits d’animation Natura 2000</td></tr>
<tr><td colspan="2"><u>MODALITES DE MISE EN OEUVRE :</u>
Moyens proposés : Compte tenu du manque de connaissance de certains groupes d’espèces et de la présence d’espèces remarquables potentielles, notamment dans les milieux ouverts, il est proposé de :
•réaliser un inventaire reptiles/amphibiens sur le site (espèces Annexe IV)
• réaliser un inventaire des papillons diurnes
D’autres inventaires pourraient se mettre en place notamment coléoptères, ainsi que des suivis Ecrevisse à pattes blanches, Loutre d’Europe…</td></tr>
<tr><td>Territoire concerné : périmètre Natura 2000</td><td>Surface d’application : Ensemble du périmètre Natura 2000</td></tr>
<tr><td colspan="2">Budget prévisionnel global : 2 000 € par site soit 12 000 €
Opérations associées : Mettre en place les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Docob</td></tr>
</table>

<table>
<tr><td colspan="2">Action C1
Diffuser une information régulière sur le Docob et sa mise en oeuvre</td></tr>
<tr><td><u>PRIORITE :</u>
★★

Enjeux / objectif opérationnel :
Informer les habitants des objectifs et des actions du Docob</td><td><u>STRATEGIE :</u>
communication

Indicateurs d’évaluation de l’objectif détaillé/résultats souhaités :
Cf. réseau d’indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »</td></tr>
<tr><td>➢ Descriptif de l’action :
Diffuser le Docob auprès des mairies, mettre en téléchargement sur Internet, rédiger et diffuser une lettre d’information annuelle
➢ Indicateurs d’évaluation de l’action :
Nombre de média sollicités / nombre d’exemplaires diffusés / nombre de connections
➢ Habitats / espèces visé(e)s :
tous les habitats et toutes les espèces de la directive Habitats</td><td>➢ Acteurs de la mise en œuvre :
Structure porteuse, structure animatrice, DDT / DREAL / Préfecture

➢ Cadre politique :
Natura 2000
➢ Types de financements mobilisables :
FEADER + fonds nationaux (crédits d’animation Natura 2000)</td></tr>
<tr><td colspan="2"><u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</u> :
Moyens proposés :
Afin de faciliter l’accès à l’information pour tous les acteurs, plusieurs niveaux de lecture et types de média seront sollicités, dans un souci d’économie de matériau, d’énergie et de moyens financiers.

Assistance à la diffusion du Docob :
(appel : une version papier est déjà prévue pour chaque mairie concernée et auprès des administrations compétentes, ainsi qu’une version informatique pour les autres membres du Comité de Pilotage)
▪ rééditions de versions papier pour les communes
▪ mise en ligne sur les sites Internet de la structure animatrice, de la plate-forme ATEN
▪ aide à la mise en ligne sur les sites Internet de la communauté de communes voire des communes
Lettre d’information :
▪ rédaction, illustration et conception graphique (sur base A3 recto-verso, à raison d’une maquette par site) – distribution postale
▪ assistance à la rédaction d’article(s) dans les bulletins municipaux ou intercommunaux</td></tr>
<tr><td>Territoire concerné : a minima, territoire des communes concernées</td><td>Surface d’application : 5 894 ha</td></tr>
<tr><td colspan="2">Budget prévisionnel global : 2 590 €
Opérations associées : Animer la mise en œuvre du Docob + Assurer l’animation et le suivi des Chartes et contrats Natura 2000</td></tr>
</table>

<table>
<tr><td colspan="2">Action C2
Organiser des animations pédagogiques</td></tr>
<tr><td><u>PRIORITE :</u>
★★

Enjeux / objectif opérationnel :
Informer les habitants des objectifs et des actions du Docob</td><td><u>STRATEGIE :</u>
communication

Indicateurs d’évaluation de l’objectif détaillé/résultats souhaités :
Cf. réseau d’indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »</td></tr>
<tr><td>➢ Descriptif de l’action :
Favoriser les échanges avec les habitants des sites en organisant des temps de rencontre pédagogiques et participatifs
➢ Indicateurs d’évaluation de l’action :
Nombre d’animations organisées / nombre de participants

➢ Habitats / espèces visé(e)s :
toutes les espèces de chauves-souris + leurs habitats</td><td>➢ Acteurs de la mise en œuvre :
Structure animatrice, structures d’éducation à l’environnement, éducateurs à l’environnement
➢ Cadre politique :
Natura 2000

➢ Types de financements mobilisables :
FEADER + fonds nationaux (crédits d’animation Natura 2000)</td></tr>
<tr><td colspan="2"><u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</u> :

Moyens proposés :
Afin d’associer la population à la démarche et notamment sensibiliser les habitants au patrimoine naturel du site et aux actions mises en place, afin également de récolter des informations et des connaissances locales utiles à la compréhension des sites et de leurs évolutions, il est proposé d’organiser plusieurs temps de pédagogie et d’échanges :
▪ animations grand public (ex. « Nuits de la Chauves-souris », exposition temporaire…) sur le site
▪ animations scolaires (ex. projet pédagogique à initier sur l’année scolaire avec les écoles primaires)
▪ formations techniques etc.</td></tr>
<tr><td>Territoire concerné : a minima, territoire des communes concernées</td><td>Surface d’application : 5 894 ha</td></tr>
<tr><td colspan="2">Budget prévisionnel global : 12 000 €
Opérations associées : Animer la mise en œuvre du Docob + Assurer l’animation et le suivi des Chartes et contrats Natura 2000</td></tr>
</table>

Action A1
Animer la mise en œuvre du Docob et de ses outils contractuels

PRIORITE :
★★★

Enjeux / objectif opérationnel :
Identifier et appuyer les acteurs locaux à la contractualisation d'outils Natura 2000

STRATEGIE :
communication

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités :
Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »

➢ **Descriptif de l'action :**
Assurer une présence de terrain, des contacts directs et une assistance aux porteurs de projets pour initier une synergie autour des enjeux liés à l'environnement et Natura 2000.

➢ **Indicateurs d'évaluation de l'action :**
Niveau de satisfaction du COPIL

➢ **Habitats / espèces visé(e)s** :
toutes les espèces de chauves-souris + leurs habitats

➢ **Acteurs de la mise en œuvre :**
Communes et/ou communautés de communes maîtres d'ouvrage + structure animatrice

➢ **Cadre politique :**
Natura 2000

➢ **Types de financements mobilisables** :
FEADER + fonds nationaux (crédits d'animation Natura 2000)

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Moyens proposés :
Chaque Docob doit bénéficier d'un appui local et technique à sa mise en œuvre. La structure animatrice aura à poursuivre l'animation post-élaboration du Docob sur chaque site par le biais d'une convention d'assistance technique à maître d'ouvrage incluant :

- la gestion technique et financière de la programmation annuelle pour le compte de la Structure porteuse, en lien avec l'Etat
- le suivi des procédures administratives et des outils liés à la démarche Natura 2000 au niveau départemental, régional et national (participation au séminaire régional annuel des opérateurs et aux CRAE pour les mesures agricoles, suivi des évolutions des Contrats, Chartes et mesures agri-environnementales…)
- l'information du COPIL et l'accompagnement de la structure porteuse pour sa mobilisation (diaporama, comptes rendus,…)
- la veille écologique sur les projets d'aménagements (suivi des procédures d'urbanisme, information des porteurs de projets sur le site ou dans sa zone d'influence…)
- l'accompagnement au montage de contrats Natura 2000 (contrats forestiers, contrats non productifs…) et à la signature de la Charte Natura 2000
- le conseil auprès des usagers locaux (collectivités, propriétaires, maîtres d'œuvre, agriculteurs, forestiers, associations locales…)
- l'utilisation d'outils informatiques adaptés notamment cartographiques (système d'information géographique et géopositionnement)

Territoire concerné : périmètre Natura 2000 **Surface d'application :** 262,20 ha
Budget prévisionnel global :.12 600 € en année 1 puis 11 500 € par an soit 70 100 € sur 6 ans
Opérations associées : toutes les actions de gestion, d'étude et de communication.

<table>
<tr><td colspan="2">Action A2
Réaliser des diagnostics individuels d’exploitation</td></tr>
<tr><td><u>PRIORITE :</u>
★★★

Enjeux / objectif opérationnel :
Identifier et appuyer les acteurs locaux à la signature de contrat / charte / MAEt</td><td><u>STRATEGIE :</u>
étude

Indicateurs d’évaluation de l’objectif détaillé/résultats souhaités :
Cf. réseau d’indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »</td></tr>
<tr><td>➢ Descriptif de l’action :
identifier les surfaces à enjeu environnemental intégrées à la SAU et préconiser les mesures agri-environnementales (MAET) adaptées à leur gestion durable
➢ Indicateurs d’évaluation de l’action :
Nombre de diagnostic réalisés / surfaces concernées / part de la SAU dans le site
➢ Habitats / espèces visé(e)s :
Tous les habitats si intégrés dans la SAU + tous les chiroptères de l’anx II</td><td>➢ Acteurs de la mise en œuvre :
agriculteurs

➢ Cadre politique :
Déclinaison nationale de la PAC
➢ Types de financements mobilisables :
FEADER + fonds nationaux (MAET)</td></tr>
<tr><td colspan="2"><u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</u> :

Moyens proposés :
Visites de terrain avec l’exploitant pour l’identification partagée des éléments à enjeux environnementaux inclus dans la ZSC.
Priorité aux prairies naturelles, prairies humides et à l’appui de la cartographie CHANE, aux habitats d’intérêt communautaire intégrés à la SAU de la ZSC.
Synthèse cartographique et descriptive de ces éléments.
Elaboration de plans de restauration et/ou d’entretien pour les parcelles pouvant être engagés par les agriculteurs.
Mise en relation des pratiques actuelles, des plans de restauration et/ou d’entretien et des cahiers des charges des MAEt, synthèse
Transmission annuelle des éléments à l’animateur pour la programmation prévisionnelle des contractualisations agri-environnementales.</td></tr>
<tr><td>Territoire concerné : surface déclarée à la PAC dans le périmètre Natura 2000</td><td>Nombre d’exploitations : 8 (rappel : 198,81 ha déclarés à la PAC)</td></tr>
<tr><td colspan="2">Budget prévisionnel global : 3 840 € (références PDRH : 96 € x 5 ans = 480 euros/ exploitation)
Opérations associées : Exploiter les prairies en respectant les équilibres fonctionnels + Soutenir la recréation de prairies naturelles diversifiées+ Encourager la réalisation de diagnostics bocagers auprès des exploitants</td></tr>
</table>

<table>
<tr><td colspan="2">Action A3
Réaliser des diagnostics bocagers individuels</td></tr>
<tr><td><u>PRIORITE :</u>
★★★

Enjeux / objectif opérationnel :
Identifier et appuyer les acteurs locaux à la signature de contrat / charte / MAEt</td><td><u>STRATEGIE :</u>
étude

Indicateurs d’évaluation de l’objectif détaillé/résultats souhaités :
Cf. réseau d’indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »</td></tr>
<tr><td>➢ Descriptif de l’action :
Identifier les éléments bocagers intégrés à la SAU et préconiser les techniques les plus adaptées à leur gestion durable
➢ Indicateurs d’évaluation de l’action :
Nombre de diagnostic réalisés / linéaires concernés / part du bocage dans le site
➢ Habitats / espèces visé(e)s :
tous les chiroptères de l’anx II, forêt alluviale (91E0), hêtraie atlantique (9120)</td><td>➢ Acteurs de la mise en œuvre :
Mission Haies Auvergne, agriculteurs…

➢ Cadre politique :
Natura 2000
➢ Types de financements mobilisables :
FEADER + fonds nationaux (crédits d’animation Natura 2000)</td></tr>
<tr><td colspan="2"><u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</u> :

Moyens proposés :
Visites de terrain avec l’exploitant pour l’identification partagée des éléments bocagers à enjeux environnementaux inclus dans la ZSC.
Priorité aux haies, bosquets et ripisylves. Appui de la cartographie CHANE pour les ripisylves (forêt alluviale).
Synthèse cartographique et descriptive de ces éléments.
Elaboration de plans de restauration et/ou d’entretien pour les linéaires pouvant être engagés par les agriculteurs.
Mise en relation des pratiques actuelles, des plans de restauration et/ou d’entretien et des cahiers des charges des MAEt, synthèse
Transmission annuelle des éléments à l’animateur pour la programmation prévisionnelle des contractualisations agri-environnementales.</td></tr>
<tr><td>Territoire concerné : périmètre Natura 2000
Budget prévisionnel global : 16 200 €
Opérations associées : Soutenir la réalisation de diagnostics individuels d’exploitation</td><td>Linéaire d’application : 27,56 km (8 exploitations)</td></tr>
</table>

Action A4
Expertiser les études d'incidences, en appui des services de l'Etat

PRIORITE :
★★★

Enjeux / objectif opérationnel :
Contribuer à la mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000

STRATEGIE :
communication

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités :
Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »

➢ **Descriptif de l'action :**
Donner un avis d'expert sur les études d'incidences produites par les bureaux d'études sur commande des maîtres d'ouvrage de projets concernant les sites à Chauves-souris.

➢ **Indicateurs d'évaluation de l'action :**
Nombre d'études d'incidence visées /rap. nombre de projets soumis et mis en œuvre sur les sites

➢ **Habitats / espèces visé(e)s** :
Tous les habitats et espèces de la directive

➢ **Acteurs de la mise en œuvre :**
Structure animatrice, porteur de projet soumis à étude d'incidences, bureaux d'études, associations naturalistes

➢ **Cadre politique :**
Natura 2000

➢ **Types de financements mobilisables** :
FEADER + fonds nationaux (crédits d'animation Natura 2000)

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Moyens proposés :
Afin d'apporter un avis d'expert reposant sur une bonne connaissance des sites et de ses enjeux, la structure animatrice sera consultée sur les évaluations d'incidences produites en lien avec tous les projets concernant les sites et répondant à la nomenclature en place. La structure animatrice sera différenciée des bureaux d'études commandités par les maîtres d'ouvrage.
Son rôle sera donc :

- d'être à la disposition des services de l'Etat en charge du suivi des études d'incidences
- de donner un avis d'expert sur les études réalisées relatives au site Natura 2000 auprès des services de l'Etat
- de fournir aux maîtres d'ouvrage des aménagements et travaux, les connaissances relatives aux espèces et habitats relevant de la Directive Habitats.

Territoire concerné : périmètre Natura 2000
Surface d'application : 262,20 ha
Budget prévisionnel global : 9 300 €
Opérations associées : toutes les actions de gestion + A1. Animer la mise en œuvre du Docob et de ses outils contractuels.

<table>
<tr><td colspan="2">Action A5
Mettre en place les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Docob</td></tr>
<tr><td><u>PRIORITE :</u>
★★

Enjeux / objectif opérationnel :
Suivre l’impact de la gestion mise en œuvre</td><td><u>STRATEGIE :</u>
communication

Indicateurs d’évaluation de l’objectif détaillé/résultats souhaités :
Cf. réseau d’indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »</td></tr>
<tr><td>➢ Descriptif de l’action :
Mesurer une série d’indicateurs afin d’évaluer la pertinence et/ou l’efficacité de la mise en œuvre du Docob.
➢ Indicateurs d’évaluation de l’action :
Taux de remplissage des indicateurs

➢ Habitats / espèces visé(e)s :
Tous les habitats et espèces de la directive</td><td>➢ Acteurs de la mise en œuvre :
Organismes détenteurs de données, structure animatrice

➢ Cadre politique :
Natura 2000

➢ Types de financements mobilisables :
FEADER + fonds nationaux (crédits d’animation Natura 2000)</td></tr>
<tr><td colspan="2"><u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</u> :

Moyens proposés :
Renseignement progressif, et aussi précisément que possible, des bio-indicateurs définis dans le Docob :
▪ année n = renseignement des indicateurs généraux
▪ année n+2 et suivantes = renseignement des indicateurs d’état écologique.

La liste des bio-indicateurs proposés figure dans le tableau de bord de suivi.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Territoire concerné : périmètre Natura 2000 Surface d’application : 262,20 ha
Budget prévisionnel global : 6 500 €
Opérations associées : toutes les actions de gestion (G) et de suivi (E) + A1. Animer la mise en œuvre du Docob et de ses outils contractuels</td></tr>
</table>

CARTE 9: LOCALISATION DES ACTIONS DE GESTION

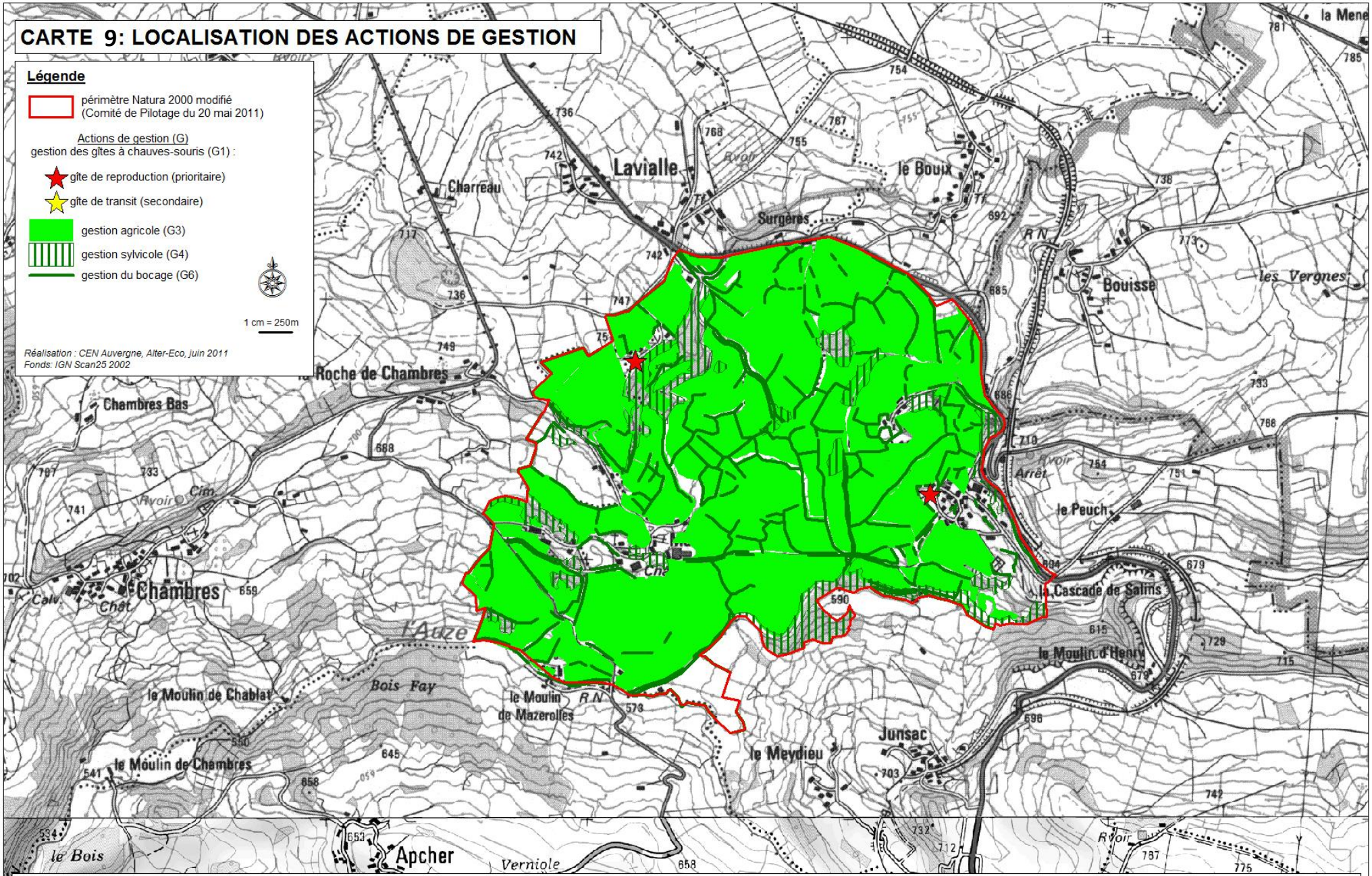

DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR8302018
"SALINS"

CARTE 10: LOCALISATION DES ACTIONS D'ETUDE

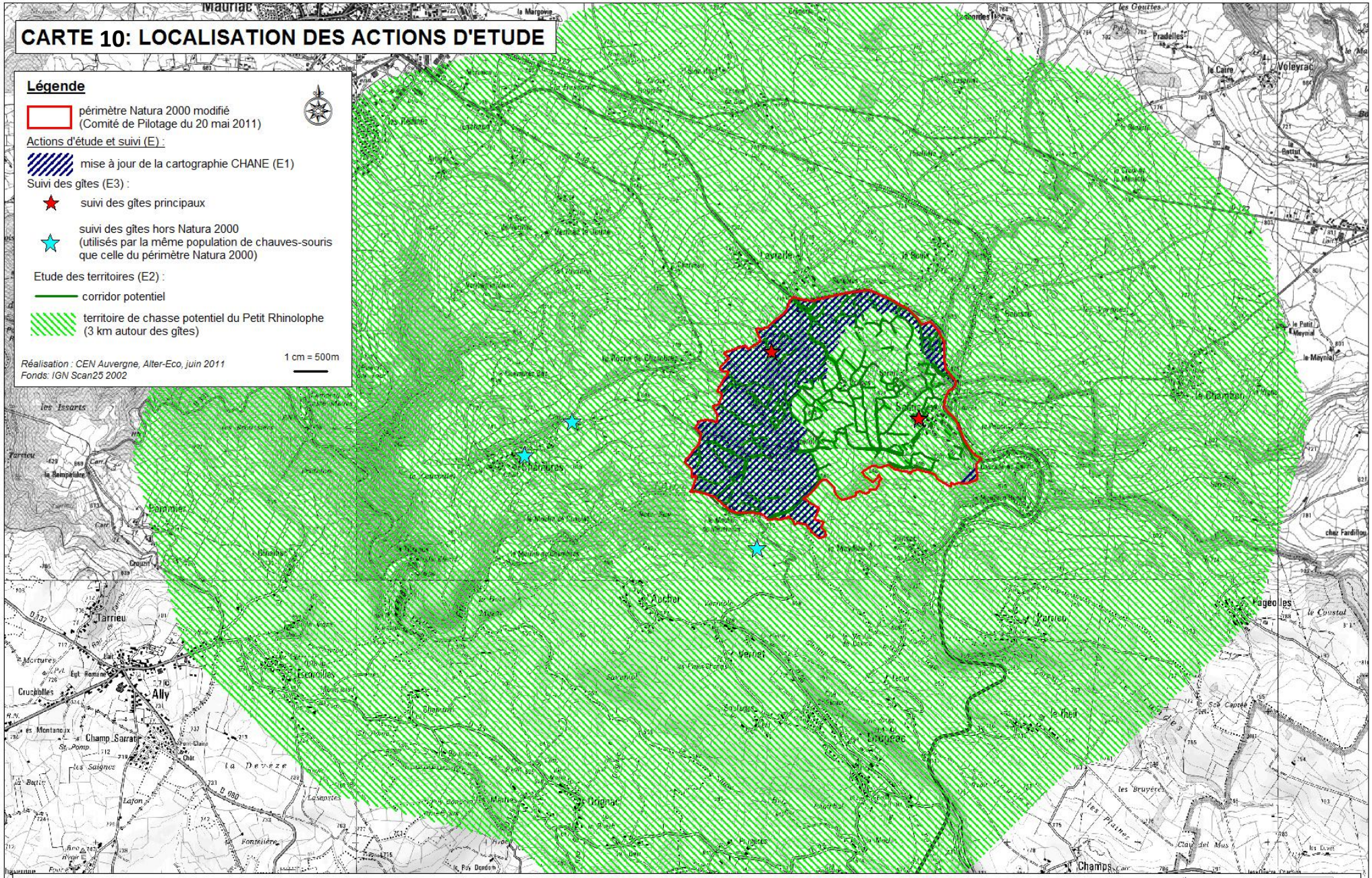

DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR8302018
"SALINS"

CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS D'AUVERGNE

Alter Eco

NATURA 2000

UNION EUROPÉENNE en AUVERGNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

3. LE BUDGET ESTIMATIF

Le budget estimatif global est évalué à partir de 2012, l'animation du Document d'objectifs ne devant commencer qu'à partir de cette date. Le montant global estimé sur 6 années de 2012 à 2017 s'élève **à 341 473 €.** Ce budget reste un estimatif et sera décliné selon les moyens budgétaires annuels mobilisables.

52 % du budget global estimé concerne des actions de restauration et d'entretien des milieux et des espèces

12 % du budget global estimé est consacré à l'amélioration des connaissances et au suivi de l'évolution des milieux et des espèces.

5 % du budget global estimé est consacré à la communication auprès des acteurs locaux et des habitants ainsi qu'à la valorisation du site Natura 2000.

31% du budget global estimé est consacré à l'animation du Docob qui recoupe à la fois le suivi administratif et budgétaire de la mise en œuvre mais également la coordination des actions prévues et des intervenants ainsi que l'accompagnement à la mise en place des différents outils Natura 2000.

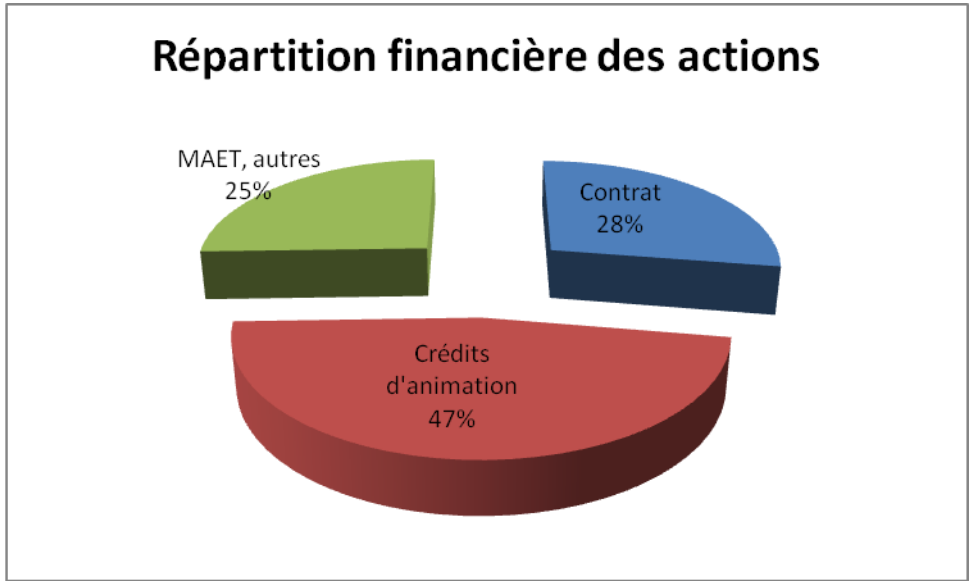

Récapitulatif du budget

		2012				2013				2014				2015				2016				2017				TOTAL
		financements				financements				financements				financements				financements				financements				
		Contrat	Anim	MAET, autre fin.	TOTAL	Contrat	Anim	MAET, autre fin.	TOTAL	Contrat	Anim	MAET, autre fin.	TOTAL	Contrat	Anim	MAET, autre fin.	TOTAL	Contrat	Anim	MAET, autre fin.	TOTAL	Contrat	Anim	MAET, autre fin.	TOTAL	
		0 €	**0 €**	**13 100 €**	**13 100 €**	**2 500 €**	**9 500 €**	**13 100 €**	**25 100 €**	**18 500 €**	**0 €**	**16 600 €**	**35 100 €**	**62 500 €**	**0 €**	**16 600 €**	**79 100€**	**6 500 €**	**0 €**	**13 100 €**	**19 600 €**	**4 000 €**	**0 €**	**1 900 €**	**5 900 €**	**177 900 €**
G1	**Accompagner les travaux de rénovation**				0 €		4 000 €		4 000 €	10 000 €			10 000 €	4 000			4 000 €	4 000 €			4 000 €	4 000			4 000 €	**50 000 €**
G2	**Créer des gîtes de substitution**				0 €				0 €				0 €	50 000			50 000 €				0 €				0 €	**50 000 €**
G3	**Favoriser les pratiques agricoles sur les prairies**			11 200 €	11 200 €			11 200 €	11 200 €			11 200 €	11 200 €			11 200 €	11 200 €			11 200 €	11 200 €				0 €	**56 000 €**
G4	**Soutenir ou Initier une gestion forestière**				0 €	2 500 €			2 500 €	2 500 €			2 500 €	2 500			2 500 €	2 500			2 500 €					**10 000 €**
G5	**Maîtriser l'usage du foncier**				0 €				0 €			3 500 €	3 500 €			3 500 €	3 500				0 €				0 €	**7 000 €**
G6	**Maintenir, restaurer le réseau bocager**			1 900 €	1 900 €			1 900 €	1 900 €			1 900 €	1 900 €			1 900 €	1 900 €			1 900 €	1 900 €			1 900 €	1 900 €	**9 500€**
G7	**Adapter la prophylaxie du cheptel**						3 000 €		3 000 €				0 €				0 €				0 €				0 €	**3 000 €**
G8	**Veiller et contrôler l'extension des espèces envahissantes**				0 €		2 500 €		2 500 €	6 000 €			6 000 €	6 000			6 000 €				0 €				0 €	**14 500 €**
		0 €	**11 500 €**	**0 €**	**11 500 €**	**0 €**	**15 633 €**	**0 €**	**15 633 €**	**0 €**	**0 €**	**9 000 €**	**9 000 €**	**0 €**	**2 500 €**	**0 €**	**2 500 €**	**0 €**	**2 500 €**	**0 €**	**2 500 €**	**0 €**	**1 500 €**	**0 €**	**1 500 €**	**42 633 €**
E1	**Mettre à jour la cartographie CHANE**		10 000 €		10 000 €				0 €				0 €				0 €				0 €				0 €	**10 000 €**
E2	**Etudier l'utilisation des terrains de chasse**				0 €		6 633 €		6 633 €				0 €				0 €				0 €				0 €	**6 633 €**
E3	**Etudier l'utilisation des gîtes**		1 500 €		1 500 €		9 000 €		9 000 €			9 000 €	9 000 €		1 500		1 500 €		1 500 €		1 500 €		1 500 €		1 500 €	**24 000 €**
E4	**Compléter les inventaires naturalistes**				0 €				0 €				0 €		1 000		1 000 €		1 000 €		1 000 €				0 €	**2 000 €**
		0 €	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**1 940 €**	**0 €**	**1 940 €**	**0 €**	**640 €**	**0 €**	**640 €**	**0 €**	**10 040 €**	**0 €**	**10 040 €**	**0 €**	**1 940 €**	**0 €**	**1 940 €**	**0 €**	**640 €**	**0 €**	**640 €**	**15 200 €**
C1	**Diffuser une information régulière sur le Docob**				0 €		1 300 €		1 300 €				0 €				0 €		1 300 €		1 3000 €				0 €	**2 600 €**
C2	**Organiser des animations pédagogiques**				0 €		640 €		640 €		640 €		640 €		10 040		10 040 €		640 €		640 €		640 €		640 €	**12 600 €**
		0 €	**12 600 €**	**3 640 €**	**16 240 €**	**0 €**	**14 660 €**	**0 €**	**14 660 €**	**0 €**	**30 860 €**	**0 €**	**30 860 €**	**0 €**	**14 660 €**	**0 €**	**14 660 €**	**0 €**	**14 660 €**	**0 €**	**14 660 €**	**0 €**	**14 660 €**	**0 €**	**14 660 €**	**105 740 €**
A1	**Animer la mise en œuvre du Docob**		12 600 €		12 600 €		11 500 €		11 500 €		11 500 €		11 500 €		11 500 €		11 500 €		11 500 €		11 500 €		11 500 €		11 500 €	70 100 €
A2	**Réaliser des diagnostics individuels d'exploitation**			3 840 €	3 840 €				0 €				0 €				0 €				0 €				0 €	3 840 €
A3	**Réaliser des diagnostics bocagers individuels**				0 €				0 €		16 200 €		16 200 €				0 €				0 €				0 €	**16 200 €**
A4	**Assurer une expertise des études d'incidences**				0 €		1 860 €		1 860 €		1 860 €		1 860 €		1 860 €		1 860 €		1 860 €		1 860 €		1 860 €		1 860 €	**9 300 €**
A5	**Mettre en place les indicateurs de suivi**				0 €		1 300 €		1 300 €		1 300 €		1 300 €		1 300 €		1 300 €		1 300 €		1 300 €		1 300 €		1 300 €	**6 500 €**
		0 €	24 100 €	16 740 €	**40 840 €**	2 500 €	41 733 €	13 100 €	**57 333 €**	18 500 €	31 500 €	25 600 €	**75 600 €**	62 500 €	27 200 €	16 600 €	**106 300 €**	6 500€	19 100 €	13 100 €	**38 700 €**	4 000 €	16 800 €	1 900 €	**22 700 €**	**341 473 €**

4. LA CHARTE NATURA 2000

CHARTE NATURA 2000

FR 8302018

« SITE DE SALINS »

Arrêté préfectoral n°… du … … …

Généralités

Issu de la Directive Habitats, Faune, Flore (1992), le réseau de sites Natura 2000 a pour but d'atteindre deux objectifs majeurs : préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine culturel des territoires. A l'échelle européenne, le réseau de sites Natura 2000 héberge des espèces et des milieux naturels rares ou menacés dits d'intérêt communautaire. La démarche Natura 2000 passe par l'élaboration d'un document d'objectifs (Docob) défini en concertation avec les usagers de chaque site. Les acteurs locaux sont donc incités à s'engager pour la préservation de cette biodiversité par la souscription de charte et / ou de contrats Natura 2000.

Qu'est-ce que la charte Natura 2000 ?
Avec les contrats Natura 2000, la charte est un des outils d'adhésion aux objectifs de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire définis dans le Document d'Objectifs. Chaque charte est spécifique à un seul site Natura 2000.

Elle contient un ensemble de recommandations et d'engagements de gestion durable et courante des habitats et espèces d'intérêt européen. Les engagements peuvent relever d'une « intervention » réelle sur le terrain mais ils peuvent également être du type « non-intervention ».

Qui peux adhérer à la charte Natura 2000 et pour combien de temps ?
Toute personne physique ou morale, titulaire de droits réels ou personnels portant sur des parcelles inclues dans le site Natura 2000 peut adhérer à la charte. La charte ne peut couvrir que des parcelles inclues en partie ou en totalité dans le périmètre du site Natura 2000. Le signataire peut choisir d'adhérer à la charte pour une partie ou pour l'ensemble de ses parcelles concernées par le site. L'adhésion à la charte n'implique pas le versement d'une contrepartie financière. De plus, sa signature n'empêche pas de signer un contrat Natura 2000.

Si les engagements souscrits sont respectés, la durée de validité de la charte est de 5 ans. Son renouvellement est soumis à la même procédure que sa mise en place. La résiliation avant terme est possible mais doit être officialisée par les services instructeurs : la Direction Départementale des Territoires (DDT).

En signant la Charte Natura 2000 :

- ☑ **je marque mon adhésion en faveur de la préservation de la biodiversité du site**
- ☑ **je m'engage à respecter la réglementation en vigueur sur le site (loi sur l'eau…)**
- ☑ **je contribue au réseau européen Natura 2000 et je bénéficie des avantages fiscaux garantis par la Charte**

Quels sont les avantages de l'adhésion à la charte Natura 2000 ?

En application des articles L.414-3, R.414-11, R.414-12 et R.414-12-1 du code de l'environnement, l'adhésion et le respect des engagements de la charte donnent accès à certains avantages :

- L'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (la cotisation pour la Chambre d'agriculture, qui ne fait pas partie de la TFNB, n'est pas exonérée).
- L'exonération des ¾ des droits de succession et donation
- La déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales

En forêt, l'adhésion à la charte en complément d'un document de gestion approuvé ou de l'engagement aux bonnes pratiques sylvicoles permet de justifier de garanties ou de présomptions de gestion durable des forêts sur les sites Natura 2000 qui permettent aux propriétaires forestiers d'accéder aux aides forestières publiques ainsi qu'a certaines exonérations fiscales (ISF, mutations à titre gratuit…).

Les exonérations sont applicables à compter de l'année suivant la signature de la charte et sont renouvelables.

Présentation du site Natura 2000

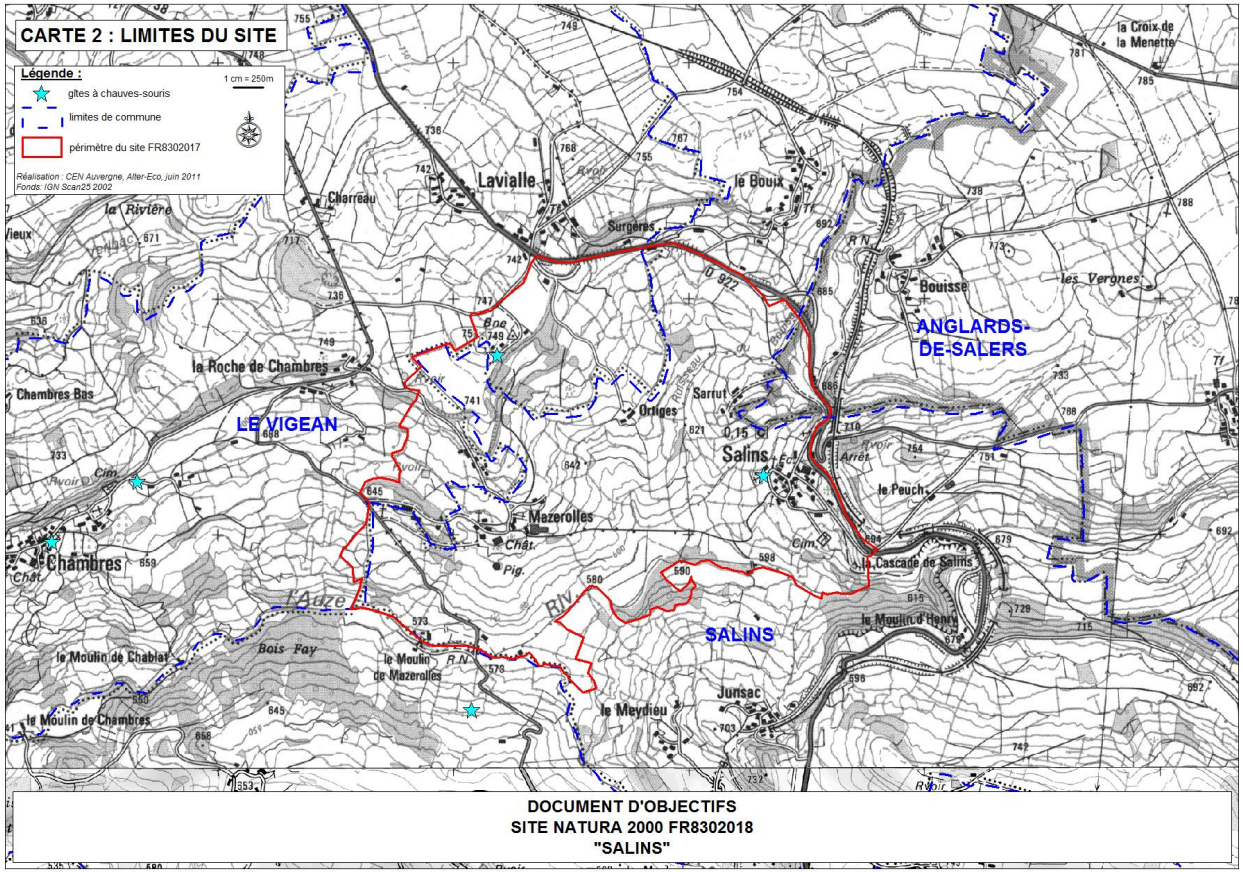

Le site Natura 2000 de « Salins » concerne les communes de Salins, Le Vigean et Anglards-de-Salers. Il s'étend sur 269,19 ha au niveau de la vallée de l'Auze et de son versant nord, en aval de la cascade. Le site a été désigné au titre de Natura 2000 parce qu'il abrite au moins 7 espèces de chauves-souris. Parmi ces espèces, 2 sont inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats, Faune, Flore (1992) et sont donc à préserver en priorité.

Engagements et recommandations

Les engagements ci-dessous constituent la base de la Charte Natura 2000 et ce que vous devez respecter en échange de l'exonération fiscale. Ils sont indissociables les uns des autres : vous vous engagez sur l'ensemble des points, sans faire de tri.
Le respect de ces engagements peut faire l'objet d'un contrôle sur place par l'administration, en votre présence.
En cas de refus d'un contrôle ou de non respect des engagements, le préfet peut décider de la suspension des avantages pour une durée de 1 an.
Les **recommandations** ci-dessous constituent un guide des bonnes pratiques et de conseils par types de milieux. Elles ne font pas l'objet de contrôle administratif.

Pour faciliter la mise en œuvre de certaines de ces recommandations, nous vous conseillons de prendre contact avec la structure animatrice pour étudier les possibilités de contrats Natura 2000 ou mesures agri-environnementales.

Le cas échéant, vos mandataires doivent être cosignataires de la Charte (notamment dans le cas d'un bail rural).

(Pages suivantes : cochez les milieux sur lesquels vous vous engagez)

☐ *Tous les milieux*

Engagements soumis à contrôles	**Recommandations**
■ **J'informe tout prestataire et autre personne intervenant sur mes parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci (transmettre un exemplaire de la charte).** Cette information préalable ne sera nécessaire que si l'intervenant peut avoir des pratiques contraires aux dispositions de la charte (au besoin, contacter la structure animatrice pour vous assurer du contraire). *Point de contrôle : Possession d'un exemplaire de la charte par le prestataire.* ■ **Je ne remblaie pas le terrain naturel et ne dépose pas de déchets (gravats, déchets…).** La création de chemins, dessertes forestières est exempt de cet engagement. *Point de contrôle : affleurement du sol naturel sur les parcelles engagées* ■ **J'autorise et je facilite l'accès à mes parcelles pour la structure animatrice ou ses prestataires** pour la réalisation d'opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels. La structure animatrice m'informera préalablement des périodes et de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations pour lesquelles ma responsabilité en cas d'accident ne sera pas engagée. Elle fournira au signataire les informations d'ordre écologique disponibles pour les parcelles engagées et les éléments de gestion préconisés dans le DOCOB. *Point de contrôle : Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure animatrice* ■ **Je n'implante pas d'espèces envahissantes** (liste en annexe 1) *Point de contrôle : absence de constat d'introduction volontaire ou de plantation d'espèce envahissante (plantation)*	Proscrire les apports de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants ou épandages aux abords des habitats d'intérêt communautaire et des gîtes à chauves-souris. Respecter les chemins et accès balisés, limiter au maximum l'utilisation d'engins motorisés au sein des milieux naturels du site en dehors des usages professionnels ; éviter la divagation des animaux domestiques (chiens, chats…) Limiter au maximum les interventions sur la végétation (type débroussaillage) entre le 15 mars et le 15 juillet et éviter l'écobuage à proximité des gîtes à chauves-souris. Adapter (en fréquence, en intensité, en modalité) les manifestations induisant un accroissement important de la fréquentation dans le site Natura 2000 Informer la structure animatrice de l'apparition de toute nouvelle station d'espèces végétales exotiques envahissantes sur le site Informer la structure animatrice de toute dégradation constatée sur les habitats d'intérêt communautaire.

☐ *Les prairies et les pelouses*

Ces structures de végétation sont représentées par les pelouses (étendues herbeuses) et les prairies fauchées et/ou pâturées, qu'elles soient humides ou sèches. Créés et maintenus par l'homme, ces milieux sont généralement très propices au développement des insectes, notamment les prairies naturelles pâturées et gérées de manière extensive. En mosaïque avec des éléments bocagers, ils constituent les territoires de chasse indispensables à certaines espèces de chauves-souris, comme le Petit Rhinolophe.

Engagements soumis à contrôles

■ **Je maintiens les zones humides** en n'autorisant pas la création de drains enterrés ou de fossé collecteur à ciel ouvert.
La création de rase et leur entretien selon un profil type de 30cm x 30cm est possible, sous réserve de l'autorisation de l'administration compétente (Direction départementale des territoires – Aurillac).
Point de contrôle : contrôle sur place du maintien des zones humides

■ **Je maintiens l'ouverture et la qualité des prairies** et des pelouses en ne procédant à :

aucune plantation forestière sauf dans le cas de création, maintien ou restauration de haies, vergers ou bosquets feuillus <0,5 ha,

aucun usage de pesticide en plein

Pour les herbicides en aspersions ponctuelles (et pour l'entretien des clôtures), je respecte une distance « non traitée » de 5m de large depuis les berges des cours d'eau.
Point de contrôle : contrôle sur place après état des lieux préalable

■ **Je ne détruis pas le couvert herbacé** par action mécanique ou chimique (labour, désherbage chimique, dépôt de tas de fumiers, engrais…)
Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de retournement et autres destructions.

Recommandations

Limiter la fertilisation azotée des pacages pour ne pas favoriser la disparition des plantes à fleurs (banalisation) et la diminution de la qualité fourragère de la parcelle
Eviter le chaulage systématique des prairies naturelles qui contribue également à la banalisation de la flore. Adapter la fréquence et les quantités aux résultats des analyses de sols.

Eviter le parcage d'animaux avec complémentation alimentaire (risque de mise à nu et surpiétinement des sols, développement d'une flore indésirable).

Dans le cadre de la prophylaxie des troupeaux, privilégier des molécules antiparasitaires ayant le moins d'impact possible sur les invertébrés coprophages constituant une part importante de la ressource alimentaire des chauves-souris (cf. liste en annexe 2).
En cas d'attaque parasitaire nécessitant l'utilisation d'une molécule à « impact fort », veillez à ne pas introduire les animaux traités sur les parcelles engagées avant la fin du délai d'attente du produit commercial : minimum 15 jours (cf. notices vétérinaires).

☐ *Les prairies de fauche de basse à moyenne altitude*

Il s'agit de prairies fleuries offrant généralement une biomasse élevée, très attractives et productrices d'insectes. En tant que telle, ces prairies de fauche peuvent être d'intérêt européen selon que leur composition floristique (particulièrement riche et diversifiée) traduit un faible niveau trophique et une fauche tardive (espèces à floraison tardive).

Engagements soumis à contrôles	**Recommandations**
■ **Je maintien l'ouverture et la qualité des prairies** en ne procédant à **- aucune plantation forestière** sauf dans le cas de création, maintien ou restauration de haies **- aucun travail du sol** (labour superficiel ou profond) **- aucune utilisation de produits phytosanitaires** (pas d'épandage ni en plein ni en ponctuel) *Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de plantation, retournement, dépérissement de la végétation par phytocides.*	Limiter la fertilisation azotée des prairies pour ne pas favoriser la disparition des plantes à fleurs (banalisation) et la diminution de la qualité fourragère de la parcelle Eviter le chaulage systématique des prairies naturelles qui contribue également à la banalisation de la flore. Adapter la fréquence et les quantités aux résultats des analyses de sols. Eviter le parcage d'animaux avec complémentation alimentaire (risque de mise à nu et surpiétinement des sols, développement d'une flore indésirable). Dans le cadre de la prophylaxie des troupeaux, privilégier des molécules antiparasitaires ayant le moins d'impact possible sur les invertébrés coprophages constituant une part importante de la ressource alimentaire des chauves-souris (cf. liste en annexe 2) En cas d'attaque parasitaire nécessitant l'utilisation d'une molécule à « impact fort », veillez à ne pas introduire les animaux traités sur les parcelles engagées avant la fin du délai d'attente du produit commercial : minimum 15 jours (cf. notices vétérinaires).

☐ *Les haies, les bosquets et les ripisylves*

Les effets de lisières apportées par les haies et bosquets bocagers ainsi que les arbres en bord de cours d'eau (ripisylves) augmentent la diversité et la quantité d'espèces présentes dans les prairies, notamment au niveau de la flore, des petits mammifères et des insectes. Une trame bocagère préservée contribue à limiter l'érosion des sols, le ruissellement des eaux de pluies, la force et la vitesse des crues, phénomènes particulièrement sensibles en bord de cours d'eau. En zone d'épandage de matière organique, elle va donc également diminuer les transferts de fertilisants dans les milieux aquatiques, réduisant ainsi les risques de pollution diffuse. Les haies et les bosquets constituent en outre des abris pour le cheptel domestique, lors des intempéries ou des fortes chaleurs. Enfin, le maillage bocager pris dans son ensemble est visuellement structurant dans le paysage, autant pour les hommes que pour la faune sauvage. Il offre de nombreux points de repère et facilite les déplacements ; certaines espèces de chauves-souris (comme le Petit Rhinolophe) s'en servent d'ailleurs comme « route d'accès » à leurs territoires de chasse ou leur gîte d'hivernage.

Engagements soumis à contrôles

■ **Je maintiens les linéaires boisés et les bosquets** présents sur ma (mes) parcelle(s) engagées.
L'arasement n'est pas favorable à la préservation d'une trame bocagère cohérente et remplissant pleinement ses fonctions. L'entretien par le biais des coupes en cépée (pour la production de bois de chauffage) reste toléré s'il ne compromet pas le renouvellement naturel de la structure bocagère.
Point de contrôle : contrôle sur place du maintien des éléments bocagers

■ **Je conserve au minimum 50% des arbres morts ou sénescents présents dans mes haies ou mes bosquets,** lors des opérations de coupe ou d'entretien.
Point de contrôle : contrôle sur place de la présence des arbres correspondants.

Recommandations

Privilégier un entretien des haies en forme de « voûte », en procédant seulement à un élagage des branches basses jusqu'à une hauteur indicative de 2 à 3m). Le reste du houppier ne sera pas taillé, sauf exception liée à la sécurité d'équipement d'intérêt général (ligne électrique ou téléphonique).

Le brûlage en pied de haie n'est pas recommandé, car il fragilise les arbres soumis à la chaleur, tant au niveau du système racinaire que des parties aériennes. Ils deviennent plus sensibles aux attaques des parasites.

■ **Je préserve mes ripisylves du piétinement du bétail**.
La pose d'une clôture à quelques mètres des berges du cours d'eau permet le renouvellement naturel de la bordure boisée, en empêchant l'abroutissement et le piétinement des jeunes plants. Cela permet également de réduire l'effondrement des berges, le dessouchage des arbres et la formation d'embâcles en aval.
Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de piétinement de la ripisylve et des berges

■ **Je ne dessouche pas les arbres**, que ce soit au niveau des haies, des bosquets ou des ripisylves.
Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de traces de dessouchage sur les berges

(pas de recommandation supplémentaire)

☐ *Les milieux forestiers*

Recouvrant 11% du site, les espaces boisés offrent un large cortège d'insectes convoités par certaines espèces de chauves-souris dites « sylvicoles ». De plus, ces milieux et surtout leurs lisières sont très utilisés lors de leurs déplacements au sein des terrains de chasse.

Engagements soumis à contrôles

■ **Je conserve un minimum de 4 arbres sénescents par hectare, dépérissants à cavité ou mort sur pied** pied dans l'étage dominant d'un diamètre supérieur ou égal à 30cm à 1m30. Les parcelles ou parties de parcelles ne contenant pas de tels arbres au moment de l'adhésion (jeunes peuplements ou jeunes plantations) ne sont pas concernées par cet engagement. En cas de risque sanitaire ou de mise en danger du public, l'arbre (ou les arbres) concerné peut-être abattu, après qu'un expert se soit assuré de l'absence de chauves-souris.
Point de contrôle : contrôle sur place de la présence des arbres correspondants et du sous-étage

■ lors des coupes d'amélioration, **je conserve le sous-étage** et tout particulièrement les bois morts ou sénescents
Point de contrôle contrôle sur place de l'absence de coupe du taillis après les coupes d'amélioration

■ **Je maintiens en état les forêts des versants**. Je ne pratique pas de coupe à blanc sans préserver des espaces intacts de toute intervention au sein des parcelles exploitées. Je ne transforme pas les peuplements feuillus en peuplement mixte ou résineux.
Point de contrôle : contrôle sur place, absence de coupe à blanc et vérification de la continuité du peuplement après exploitation.

Recommandations

Privilégier la régénération naturelle des peuplements et réduire progressivement les essences qui ne sont pas naturellement présentes en Auvergne.

Ne pas exploiter 100% du volume sur pied en un seul passage.

Conserver un maximum de bois mort, sur pieds, volis ou chablis afin de conserver la disponibilité alimentaire pour les chauves-souris (la présence d'une grande quantité de bois mort dans la forêt garantie une bonne productivité en insectes).

Maintenir une proportion d'au moins 20% de feuillus dans les peuplements résineux, y compris les reboisements, répartie en bosquets ou en lisières.

En cas de gestion forestière, favoriser la diversité des essences, des strates et des classes d'âge.

☐ *Les chauves-souris*

Le site de Salins abrite 2 espèces de chauves-souris d'intérêt européen et 9 autres d'intérêt national ; toutes sont protégées en France car leurs populations diminuent d'année en année, en raison de la destruction de leurs habitats vitaux.
Ayant entraîné la désignation du site en Natura 2000, il convient de préserver au mieux les éléments paysagers, naturels et bâtis qui permettent aux chauves-souris de se maintenir dans le site et d'élever leurs petits pour assurer la pérennité de leur colonie.

Engagements soumis à contrôles

■ **Je ne ferme pas hermétiquement les accès aux gites** bâtis préalablement identifiés (lucarne, fenêtre, dessus ou dessous de porte…) ou naturels (grotte, faille rocheuse…), sous peine d'entrainer intentionnellement la mort des chauves-souris (cf. réglementation - espèce protégée) et conserver un espace pour permettre la circulation des animaux : demander conseil à la structure animatrice.
Point de contrôle : contrôle sur place du maintien des accès aux gîtes pour les chauves-souris.

■ **Je limite au maximum le dérangement des chauves-souris dans les gîtes bâtis préalablement identifiés en période de mise bas et d'élevage des jeunes –d'avril à août - (pas de travaux, ni bruit prolongé, feu, installation d'éclairage, effarouchement volontaire).**
Point de contrôle : Contrôle sur place de la présence régulière des chauves-souris.

■ **Je n'effectue pas de coupe d'arbres sur un gîte arboricole connu** (défini et marqué par l'intermédiaire de la structure animatrice).
Point de contrôle : arbre marqué non affecté

Recommandations

Eviter tout contact direct avec les chauves-souris : il comporte un risque de blessure, autant pour l'animal apeuré (tentative de dégagement et de fuite) que pour l'homme (morsure de défense)

En cas de traitement de charpente, privilégier les techniques curatives à l'air chaud ou préventives par injection (rejeter les techniques par compression d'air, badigeonnage ou aspersion). Choisir prioritairement des substances non toxiques pour les animaux : sel de Bore, Borax, produits à base d'huiles essentielles ou extraits de plantes…(cf. liste en annexe 3)

■ **Je préviens la structure animatrice de la programmation de travaux (tous types) aux abords et dans les gîtes préalablement identifiés** afin de bénéficier de ses conseils pour permettre la préservation des chauves-souris (période préférentielle, techniques alternatives, aides financières possibles etc.).
Point de contrôle : Correspondance avec la structure animatrice. Vérification de terrain.

■ **Je préviens la structure animatrice en cas de vente** de mon (mes) bâtiment(s) engagé(s) dans la charte.

(pas de recommandation supplémentaire)

Liste des propriétés engagées

Listez ici les parcelles vous appartenant et que vous souhaitez engager dans la Charte Natura 2000 :

Commune	Section	Numéro de parcelle	Surface cadastrale		
			ha	a	ca

Fait le ……, à…….
Signature(s) du ou des propriétaires en cas d'indivision

Fait le ……, à…….
Signature de l'exploitant le cas échéant

ANNEXE 1 : LISTE DES PRINCIPALES ESPECES VEGETALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES EN AUVERGNE, A NE PAS INTRODUIRE

(Source : Groupe Régional Auvergne Plantes Exotiques Envahissantes & Conservatoire National Botanique du Massif Central, 2009)

Cette liste est divisée en deux grandes catégories : les espèces prioritaires (en rouge) et les espèces secondaires (en jaune). Certaines espèces sont qualifiées de prioritaires du fait de l'importance de la menace qu'elles font peser sur la conservation des habitats et de la biodiversité, ainsi que pour deux d'entre elles sur des problèmes de santé publique.

Espèces envahissantes ou potentiellement envahissantes en Auvergne

Taxon		Nom français
Espèces prioritaires menaçant la conservation des habitats et de la biodiversité		
Egeria densa Planch.		Elodée dense
Impatiens glandulifera Royle		Balsamine glanduleuse (de l'Himalaya)
Lagarosiphon major (Ridl.) Moss		Grand Lagarosiphon
Ludwigia plurisp.	*Ludwigia grandiflora* (Michx.) Greuter & Burdet	Jussie à grandes fleurs
	Ludwigia peploides (Kunth) P.H.Raven	Jussie faux-Péplis
Myriophyllum aquaticum (Vell.) Verdc.		Myriophylle du Brésil
Paspalum distichum L.		Paspale distique
Reynoutria plurisp.	*Reynoutria japonica* Houtt.	Renouée du Japon
	Reynoutria sachalinensis (F.Schmidt) Nakai	Renouée de Sakhaline
	Reynoutria x bohemica Chrtek & Chrtkova	Renouée de Bohème
Espèces prioritaires posant des problèmes de santé publique		
Ambrosia artemisiifolia L.		Ambroisie à feuilles d'armoise
Heracleum mantegazzianum Sommier & Levier		Berce du Caucase
Espèces secondaires		
Acer negundo L.		Erable négundo
Ailanthus altissima (Mill.) Swingle		Ailanthe glanduleux (Faux-vernis du Japon)
Amorpha fruticosa L.		Faux-Indigo
*Artemisia plurisp.**	*Artemisia annua* L.	Armoise annuelle
	Artemisia verlotiorum Lamotte	Armoise des frères Verlot
Aster plurisp.	*Aster lanceolatus* Willd.	Aster lancéolé
	Aster novae-angliae L.	Aster de Nouvelle-Angleterre
	Aster novi-belgii L.	Aster de Nouvelle-Belgique
	Aster x salignus Willd.	Aster à feuilles de saule
	Aster x versicolor Willd.	Aster changeant
Azolla filiculoides Lam.		Azolla fausse-fougère
Bidens frondosa L.		Bident feuillu
Buddleja davidii Franch.		Buddléia de David (Arbre aux papillons)
Campylopus introflexus (Hedw.) Brid.*		Campylopus introflexus
Collomia grandiflora Douglas ex Lindl.*		Collomie à grandes fleurs
Conyza plurisp.	*Conyza blakei* (Cabrera) Cabrera*	Vergerette de Blake
	Conyza bonariensis (L.) Cronquist	Vergerette de Buenos Aires
	Conyza canadensis (L.) Cronquist	Vergerette du Canada
	Conyza floribunda Kunth	Vergerette à fleurs nombreuses
	Conyza sumatrensis (Retz.) E.Walker	Vergerette de Sumatra
Cortaderia selloana (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn.		Herbe de la Pampa
Crassula helmsii (T.Kirk) Cockayne		Orpin de Helms
Elodea plurisp.	*Elodea canadensis* Michx.	Elodée du Canada
	Elodea nuttallii (Planch.) H.St.John	Elodée de Nuttall
Galega officinalis L.*		Galéga officinal
*Helianthus plurisp.**	*Helianthus pauciflorus* Nutt.	Hélianthe raide
	Helianthus tuberosus L.	Hélianthe tubéreux (Topinambour)
	Helianthus x laetiflorus Pers.	Hélianthe vivace
Hydrocotyle ranunculoides L.f.		Hydrocotyle fausse-renoncule
Impatiens balfouri Hook.f.		Balsamine de Balfour
Impatiens capensis Meerb.		Balsamine du Cap
Impatiens parviflora DC.*		Balsamine à petites fleurs
Lemna plurisp.	*Lemna minuta* Kunth	Lentille d'eau minuscule
	Lemna turionifera Landolt	Lentille d'eau turionifère
Lindernia dubia (L.) Pennell		Lindernie douteuse
Lysichiton americanum Hultén & H.St.John*		Lysichiton d'Amérique
Parthenocissus inserta (A.Kern.) Fritsch		Vigne-vierge à cinq folioles
Paspalum dilatatum Poir.		Paspale dilaté
*Phyllostachys plurisp., Sasa plurisp., Pleioblastus plurisp. Semiarundinaria plurisp....**		Bambous
Phytolacca americana L.		Raisin d'Amérique
Polygonum polystachium Meisn.		Renouée à épis nombreux
Prunus laurocerasus L.		Laurier-cerise
Prunus serotina Ehrh.*		Cerisier tardif
*Rhus plurisp.**	*Rhus typhina* L.	Sumac de Virginie
	Rhus coriaria L.	Sumac des corroyeurs
Robinia pseudoacacia L.		Robinier faux-acacia
Senecio inaequidens DC.		Seneçon du Cap
Solidago plurisp.	*Solidago canadensis* L.	Verge d'or du Canada
	Solidago gigantea Aiton subsp. *serotina* (Kuntze) McNeill	Verge d'or géante
*Sporobolus plurisp.**	*Sporobolus indicus* (L.) R.Br.	Sporobole de l'Inde
	Sporobolus vaginiflorus (Torr.) Wood	Sporobole à inflorescences engainées
Veronica peregrina L.*		Véronique voyageuse
Xanthium plurisp.	*Xanthium albinum* (Widder) Scholz & Sukkop	Lampourde blanchâtre
	Xanthium italicum Moretti	Lampourde d'Italie
	Xanthium orientale L.	Lampourde à gros fruits
	Xanthium spinosum L.	Lampourde épineuse

* : Espèces exotiques considérées comme envahissantes en Auvergne, mais qui ne sont pas présentes sur la liste d'espèces du Bassin Loire-Bretagne

Avril 2009

ANNEXE 2 : RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES TRAITEMENTS ANTIPARASITAIRES

en fonction de leur impact sur l'environnement

Classement par molécule active

matière active	parasites ciblés	impact sur entomofaune et environnement
Albendazole	Strongles, douve, taenia	IMPACT FAIBLE
Fébantel	Strongles, taenia	
Fenbendazole	Strongles, taenia	
Flubendazole	Strongles, taenia	
Mébendazole	Strongles, taenia	
Oxfendazole	Strongles, taenia	
Nétobimin	Strongles, douve, taenia	
Oxibendazole	Strongles, ascaris	
Triclabendazole	Douve	
Thiabendazole	Strongles, ascaris	
Lévamisole	Strongles	
Nétobimin	Strongles, douve, taenia	
Closantel	Douve	Impact faible en traitement d'automne ou d'entrée à l'étable uniquement
Oxyclosanide	Douve, taenia	
Praziquantel	Douve, taenia	Impact moyen, à employer en dehors des pâtures humides et riveraines de cours d'eau
Moxidectine	Strongles, ascaris, oxyures, gale, autres nématodes	
Piperazine		IMPACT FORT - INDESIRABLE
Doramectine		
Eprinomectine		
Abamectine		
Ivermectine		
Selamectine		
Tétrahydropyrimidines		Impact non connu

ANNEXE 3 : RECOMMANDATIONS
CLASSEMENT DES PRODUITS DE TRAITEMENT DES CHARPENTES
en fonction de leur toxicité pour les chauves-souris

Les chiroptères sont très sensibles aux produits toxiques, surtout s'ils sont pulvérisés dans les combles. Les colonies s'installent souvent dans des greniers peu ventilés où la dispersion des substances chimiques est très lente par manque d'aération.
Par ailleurs, à cause de l'importante surface de peau de leurs membranes alaires, les chauves-souris sont plus en contact direct avec le produit que les autres mammifères. Même en cas de simple badigeonnage des solives, elles seront imprégnées par le produit quand elles se frotteront aux poutres. Ces animaux ingèrent aussi directement une partie des substances chimiques en léchant leurs membranes alaires et leur pelage ou en procédant avec d'autres individus de la colonie à des toilettages mutuels.

Les insecticides compatibles avec les hôtes volants des combles se repèrent parfois à un petit logo représentant une chauve-souris.

TOXICITE FORTE	TRAITEMENTS CURATIFS	TRAITEMENTS PREVENTIFS
benzène	A utiliser dans tous les cas durant la période d'absence des chauves-souris	
chlorothalonil Chlorure de didécyldiméthylammonium composés fluorés cypermétrine furmecyclox hexachloride hexachlorocyclohexane pentachlorophénol (PCP) perméthrine sels de chrome tributylétain (TBTN) tributylétain oxide (TBTO)	Silicates Procédé de minéralisation du bois extraits de plantes**	Acide borique (sel de Bore) Tétraborate de sodium décahydrate Octaborate de disodium

**Les produits biologiques ne sont pas toxiques mais peuvent souvent dégager une forte odeur (goudron, hêtre, lavande, pin, romarin…) pénalisante pour les chauves-souris. Une longue aération est nécessaire jusqu'à évacuation des parfums.

5. LES CONTRATS NATURA 2000

Les 8 actions de gestion qui concernent des travaux de restauration et d'entretien, s'appuient sur la mobilisation de 20 mesures de Contrats Natura 2000, dont le détail figure dans le tableau suivant.

Code Action	Type de contrat	Code mesure	Intitulé
G1	Contrat N2000	A32323P	Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation du site
		A32327P	Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats
G2		A32323P	Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation du site
		A32327P	Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats
G3		A32303P	Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique
		A32303R	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
		A32304R	Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts
G4		F22701	Création de clairières ou de landes
		F22702	Création ou rétablissement de mares forestières
		F22705	Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production
		F22709	Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt
		F22712	Dispositif favorisant le développement de bois sénescent
		F22711	Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
		F22714	Investissements visant à informer les usagers de la forêt
G6		A32306R	Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers
		A32306P	Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets
		A32311R	Entretien de ripisylve, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
		A32311P	Restauration de ripisylve, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
		A32303R	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
G8		A32320P et R	Chantier d'élimination ou limitation d'espèces indésirables

6. LES MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISEES (MAE T)

MAE T « prairies pâturées et fauchées »	
Socle_H01	Gestion des surfaces en herbe
HERBE_01	Enregistrement des pratiques de pâturage et interventions mécaniques
HERBE_02	Limitation de la fertilisation (azote total : 80 uN / azote minéral : 60 uN)
HERBE_05	Retard de pâturage
Indemnisation : 160€ / ha / an	

MAE T « prairies pâturées en estives	
Socle_H01	Gestion des surfaces en herbe
HERBE_01	Enregistrement des pratiques de pâturage et interventions mécaniques
HERBE_02	Limitation de la fertilisation (azote total : 40 uN)
HERBE_05	Retard de pâturage
Indemnisation : 223 € / ha / an	

MAE T « entretien du bocage »	
LINEA_01	Entretien de haies *1 taille en 5 ans min. – objectif : formation en voûte* *Intervention entre novembre et mi-mars* *Pas de matériel éclatant les branches ni brûlage en pied de haie* *Si plantations : uniquement feuillus + paillage biodégradable*
Indemnisation : 0,15 € / ml / an	

MAE T « entretien de la ripisylve»	
LINEA_02	Entretien des ripisylves *2 élagages en 5 ans* *Intervention entre septembre et janvier* *Pas de matériel éclatant les branches, dessouchage interdit* *Coupe des arbres penchés > 45° côté cours d'eau* *1 enlèvement des embâcles sans pénétration dans le cours d'eau, uniquement si ennoiement parcelles riveraines* *Si plantations : uniquement aulnes et frênes + paillage biodégradable*
Indemnisation : 0,58 € / ml / an	

7. LE SUIVI DU SITE ET LES INDICATEURS D'EVALUATION DU DOCOB

Le Docob dans son ensemble et chaque fiche action seront évalués en fonction des indicateurs définis ci-après (indicateurs qualitatifs ou quantitatifs). En Rouge, indicateurs prioritaires.

Type	Indicateurs	Unité	Rattachement opération	Etat initial
Indicateurs de pression	Indicateurs de pression d'origine humaine			
	Projets soumis à étude d'incidence	Nombre	A4, G1, G2	
	Nombre d'habitants permanents	Nombre (INSEE)	A4, C1, C2	
	Surface agricole (îlots PAC)	ha	G3, G6, G7, A2, A3	
	Fertilisation moyenne des prairies de fauche	U d'N/ha/an	G3, A2	
	Pression moyenne de pâturage	UGB/ha/an	G3, G7, A2	
	Espèces exotiques envahissantes	Nombre stations / surface	G8	
	Indicateurs de pression d'origine naturelle			
	Rapport milieux ouverts / milieux fermés	%	E1, E3	
	Précipitations annuelles (sècheresse)	$mm/m^2/an$	E3	
	Température (gel)	Nb de jours de gel /an	E3	

Type	Indicateurs	Unité	Rattachement opération	Etat initial
Indicateurs d'état	Indicateurs d'état globaux			
	Etat global de conservation des habitats d'IC	note sur 20	E1, E3	
	Surface de l'ensemble des habitats d'IC	ha	E1	
	Nombre d'habitats d'IC	Nbre	E1	
	Relevés phytosociologiques du 6510	Qualitatif	E1	
	Relevés phytosociologiques du 91EO	Qualitatif	E1	
	Etat global de conservation des espèces d'IC	note sur 20	E1, E3	
	liste espèces d'intérêt communautaire (annexe II)	liste qualitative	E3, E4	
	Rhinolophus hipposideros	Nbre total d'individus en repro (maximum)	E3	
	Autres espèces Chiroptères	Nbre total d'individus (maximum)	E3	
	Autres espèces Chiroptères	Nbre total d'espèces	E3	
	Autres espèces d'intérêt européen	Abondance relative	E1, E4	
	Espèces animales sur Liste rouge régionale	Nombre espèces remarquables	E2, E3, E4	
	Espèces végétales sur Liste rouge régionale	Nombre espèces remarquables	E1	

Type	Indicateurs	Unités	Rattachement opération	Etat initial
Indicateurs de réponse	Indicateurs de réponse globaux			
	Surface périmètre Natura 2000	Ha	A1	
	Surface avec protection réglementaire	Ha	A1	
	Participations réunions/rendez-vous	Nombre	A1, C2	
	Niveau de satisfaction du comité de suivi	%	A1	
	Total acteurs du site informés ou contactés	Nombre/an	C1, C2, A1	
	Collectivités informées/contactées	Nombre/an	C1, A1	
	Propriétaires informés/contactés	Nombre/an	G1, C1, A1	
	Agriculteurs informés/contactés	Nombre/an	G3, A1, A2, A3	
	Autres acteurs locaux informés/contactés	Nombre/ an	C1, C2, A1	
	Contractualisation charte Natura 2000	Nbre chartes & Ha	A1	
	Surface totale contractualisée (MAET, Charte, PG forestier)	Ha	A1	
	Contractualisation MAET	Nbre exploitation & Ha	A1, A2, A3	
	Contrats Natura 2000	Nbre contrat & Ha	A1	
	Acquisition à but environnemental	Ha, Nb de parcelles	A1, G2, G5	
	Autres accords amiables de gestion	nombre, Nb de parcelles	A1, G5	
	Budget engagé	€	A1	
	Articles de presse	Nombre	C1	
	Outils de communication	Nombre	C1	
	Etudes naturalistes	Nombre	E1, E2, E3, E4	

Type	Indicateurs	Unités	Rattachement opération	Etat initial
Indicateurs de réponse	Indicateurs de réponse liés à une action précise			
	Surface totale concernée par des travaux	Ha	G1, G2, G8	
	Etude incidence – projet avec conseil en amont	Nbre	A4	
	Plantation	essences, m linéaire et surface en ha	G4, G6	
	Espaces boisés gérés	surface en ha	G4	
	Espèce envahissante contrôlée	Nombre & surface	G8	
	Exposition pédagogique (temporaire / permanente)	Nombre par an	C2	
	Exposition pédagogique (temporaire / permanente)	Nombre de visiteurs	C2	
	Participants aux réunions organisées par l'animateur	Nbre	G1, A1, C2	
	Connexions site internet	Nbre	C1	
	Participants aux sorties nature ou conférences	Nombre de participants par an	C2	
	Outils de communication	Nbre	C1, C2	
	Utilisation pédagogique du site	Nombre d'enfants par an	C2	
	Panneaux d'informations	Nombre	G4, C1	
	Lettres d'informations distribuées	Nombre par an	C1	

ANNEXES

ANNEXE 1 : Abréviations

CBNMC : Conservatoire botanique national du Massif Central
CEN Auvergne : Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne
COPIL : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)
Contrats N2 : contrats Natura 2000
CRAE : Commission Régionale Agro-Environnementale
CRPF : Centre régional de la propriété forestière
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
DDT : Direction départementale du territoire
DH : Directive habitats faune flore sauvages CEE/92/43
DO : Directive européenne oiseaux sauvages CEE/79/409
DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
EIN2 : évaluation des incidences Natura 2000
FDC : Fédération départementale des chasseurs
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER : Fonds européen de développement régional
FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)
MAET : Mesures agro-environnementales territorialisées
MEDAD : Ministère de l'écologie, du développement, et de l'aménagement durables
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ex CSP)
SIC et pSIC : Site d'intérêt communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)
SIG : Système d'information géographique
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique
ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)
ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

ANNEXE 2 : Arrêté préfectoral de composition du Comité de Pilotage

Préfecture

Direction des Affaires Interministérielles et de la Mutualisation

Pôle Concertation Publique

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CANTAL

ARRÊTÉ n° 2010- 1292
portant modification de la composition du comité de pilotage et de suivi du site d'intérêt communautaire
FR 830 2018 - Site de Salins

Le Préfet du Cantal, Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la décision de la Commission européenne du 7 décembre 2004 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil, la liste des sites d'importance communautaire pour la région bio-géographique continentale,

Vu le code de l'environnement, dans ses parties législative et règlementaire, livre IV, titre Ier, chapitre IV, relatif à Natura 2000, notamment ses articles L 414-1 et suivants et R 414-1 et suivants,

Vu le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

Vu le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

Vu le décret n°229-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,

Vu le Décret n° 2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles,

Vu l'arrêté préfectoral n°2009-1154 du 10 août 2009 portant création du comité de pilotage et de suivi du site d'intérêt communautaire FR 830 2018 - Site de Salins,

Vu l'arrêté n°2009-1521 du 12 novembre 2009 portant modification de la composition du comité de pilotage et de suivi du site d'intérêt communautaire FR 830 2018 - Site de Salins

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1er – L'article 2 de l'arrêté préfectoral n°2009-1154 du 10 août 2009 portant création du comité de pilotage et de suivi du site d'intérêt communautaire FR 830 2018 – « Site de Salins » est modifié comme suit :

Représentants des services et des établissements publics de l'État siégeant à titre consultatif
Le Préfet du Cantal ,
L Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne,
Le Directeur Départemental des Territoires du Cantal,
Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Cantal,
Le Délégué départemental du Cantal de l'Agence Régionale de Santé Auvergne,
Le Chef de l'unité territoriale du Cantal de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne,
Le chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile du Cantal,
Le commandant du groupement de gendarmerie du Cantal,
Le délégué régional de l'Agence de l'eau Adour – Garonne,
Le chef du service départemental de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage du Cantal,
Le chef du service départemental de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques du Cantal,
Le Directeur de l'agence départementale de l'Office National des Forêts du Cantal,

Chaque membre peut se faire représenter par un membre du service ou de l'organisme auquel il appartient.

1

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements
Le Président du Conseil Régional d'Auvergne,
Le Président du Conseil Général du Cantal,
Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Salers
Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Mauriac,
Le Maire d'Anglards de Salers,
Le Maire du Vigean,
Le Maire de Salins,
Le Président du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne,
Le Président du Syndicat mixte du Lioran

Chaque membre peut se faire représenter par un membre de sa collectivité ou de son groupement.

Représentants des propriétaires, usagers et socioprofessionnels
Le Président de la Chambre d'Agriculture du Cantal,
Le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Cantal,
Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cantal,
Le Président du Syndicat des forestiers privés du Cantal,
Le Président du Comité Départemental du Tourisme du Cantal,
Le Président du Syndicat de la propriété agricole du Cantal,
Le Président de la Fédération des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Cantal,
Le Président des Jeunes agriculteurs du Cantal,
Le Directeur de l'Association départementale pour l'amélioration des structures des exploitations agricoles du Cantal,
Le Président de la Confédération paysanne du Cantal,
Le Président du Comité départemental de la fédération française de randonnée pédestre du Cantal,
Le Président du Comité Départemental de la Fédération française de la montagne et de l'escalade du Cantal,
Le Président de la Fédération départementale des chasseurs du Cantal,
Le Directeur du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Haute – Auvergne,
Le Directeur du Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne,
Le Président de la Fédération Régionale pour la Nature et l'Environnement d'Auvergne,
Le Président de la Fédération pour la Pêche et la protection des milieux aquatiques du Cantal,
Le Directeur du Conservatoire botanique National du Massif Central,
Le Président de la Ligue de Protection des Oiseaux d'Auvergne,
Le Président de Chauves - Souris Auvergne,
Le Président du Syndicat des mécontents du système agricole du Cantal,

Chaque membre peut se faire représenter par un membre du service ou de l'organisme auquel il appartient.

Article 2 – Les dispositions de l'arrêté préfectoral n°2009-1154 du 10 août 2009 portant création du comité de pilotage et de suivi du site d'intérêt communautaire FR 830 2018 - Site de Salins non expressément modifiées demeurent inchangées.

Article 3 – L'arrêté préfectoral n°2009-1521 du 12 novembre 2009 portant modification de la composition du comité de pilotage et de suivi du site d'intérêt communautaire FR 830 2018 - Site de Salins est abrogé à compter du présent arrêté.

Article 4 – Le Secrétaire Général de la Préfecture du Cantal, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne, le Directeur Départemental des Territoires du Cantal, les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Aurillac, le 16 SEP. 2010

Le Préfet,

2